



Document d'objectifs

**Zone de Protection Spéciale
FR1110025**

Etang de Saint-Quentin

**Arrêté d'approbation
05/10/2010**



**BASE REGIONALE DE LOISIRS
ST QUENTIN EN YVELINES**



Mouette mélanocéphale © F. COQUARD



Sterne pierregarin © S. CAVAILLES



Bongios nain © J.P. GUIJA

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR1110025 « ÉTANG DE SAINT-QUENTIN »

Maître d'ouvrage :

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDM)
Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France
Suivi de la démarche : O. Patrimonio

Approbation :

Date de l'arrêté d'approbation : 05/10/2010

Structure porteuse du document d'objectifs :

Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

Structure opératrice Natura 2000 :

Réserve Naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines (RNSQY) - Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

Rédaction du document d'objectifs :

Rédaction / Coordination : J. Godon (RNSQY)

Contribution / Synthèse / Relecture : J. Anglade-Garnier (RNSQY), L. Dufresne (RNSQY), F. Boulet (RNSQY), A. Morand (RNSQY, 2002-2008), N. Quilliec (vacataire RNSQY), membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires :

Inventaires des habitats naturels (2008) : J. Anglade-Garnier (RNSQY), G. Arnal (CSRPN)

Inventaire des oiseaux (2008) : L. Dufresne(RNSQY), bénévoles RNSQY

Inventaire des amphibiens (2008) : A. Morand(RNSQY), F. Boulet (RNSQY), N. Quilliec (Stagiaire – Vacataire RNSQY)

Inventaires des chiroptères (2008) : A. Evin (MNHN)

Cartographie des habitats naturels (2009) : J. Anglade-Garnier (RNSQY)

Cartographie des habitats d'espèces (2009) : J. Anglade-Garnier (RNSQY), J. GODON (RNSQY), L. Dufresne (RNSQY)

Crédits photographiques :

Couverture :

J. Godon, 2008, « Panorama - Etang de Saint-Quentin »

S. Cavallès, « Sterne pierregarin »
↳ <http://www.digiscopials.new.fr/>

F. Coquard, « Mouette mélanocéphale »
↳ <http://www.picassaweb.google.com/oiseaufrancais>

J.P. Guilia, « Blongios nain »

Fiches « espèces » & Charte Natura 2000

S. Cavallès
↳ <http://www.digiscopials.new.fr/>

F. Coquard
↳ <http://www.picassaweb.google.com/oiseaufrancais>

J.P. Guilia

M. Szczepanek
↳ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Boltaurus_stellaris_\(Marek_Szczepanek\).jpg](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Boltaurus_stellaris_(Marek_Szczepanek).jpg)

Référence à utiliser :

GODON J. & al (2010). Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin ». Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines - Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs. 240 pages.

REMERCIMENTS : PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE DOCUMENT

Services et établissements publics de l'Etat :

La Préfecture des Yvelines (Versailles) : M. Grandpré, M. Guiche
Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : M. Blatrix, Mme Bouffard
Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (DIREN IDF) : Mme Race, Mme Gaillot-Bonnard, Mme Lavallart, M. Patrimonio, M. Siblet
Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture des Yvelines (DDEA 78) : M. Dion, Mme Meignien
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Yvelines (DDJS 78) : M. Gaspard
Office National des Forêts (ONF) : M. Tillon

Collectivités territoriales et Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Agence des Espaces Verts Ile-de-France (AEV IDF) : M. Boulard, M. Leclerc, M. Pioger
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY)
Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 : Trappes, Montigny-le-Bretonneux
Syndicat Mixte de Gestion des Eaux et Rigoles (SMAGER) : M. Comas, M. Clerc, M. Lebrun, M. Témoin
Syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin en Yvelines

Organismes techniques et scientifiques, associations, usagers et experts :

Amicale des chasseurs trappistes : M. Bonnin

Association Agréée Pour la Protection des Milieux Aquatiques « Carpe de l'étang de Saint-Quentin » (APPMA)

Association des Naturalistes des Yvelines (ANY) : M. Thauvin

Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France (CORIF) : M. Lair

Club de Voile de Saint-Quentin-en-Yvelines (CVSQ) : M. Nérot

Comité Départemental de Voile Yvelines : M. d'Henin

Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN) : M. Arnal

Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) : M. Perricot

Conseil Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France (CRPF) : M. Laporte

Expert : M. Grolleau, ornithologue

Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) : M. Birkan

Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) : M. Jolivet

Muséum National d'Histoires Naturelles (MNHN) : M. Catherine, Mme Evin

Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) : M. Barth

Yvelines Environnement : Mme Jeanneret

SOMMAIRE

Introduction : Présentation générale de Natura 2000

Fiche d'identité du site « Etang de Saint-Quentin »

Composition du comité de pilotage

A. Rapport de présentation : le diagnostic

Tableau 1 : Données administratives en lien avec le site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

Tableau 2 : Données des propriétés sur le site Natura 2000

Tableau 3 : Liste des acteurs « directement » concernés par le périmètre Natura 2000

Tableau 4 : Activités recensées dans le périmètre Natura 2000

Tableau 5 : Activités recensées en dehors du périmètre Natura 2000 pouvant avoir une incidence sur le site Natura 2000

Tableau 6 : Données abiotiques générales

Tableau 7 : Ecosystèmes présents dans le site Natura 2000

➔ Cartographie de la végétation du site Natura 2000

Tableau 8 : Liste des espèces d'oiseaux mentionnées à l'Annexe I de la dir. Oiseaux et contactées sur le site depuis 1986

Tableau 9 : Liste des espèces d'oiseaux citées à l'Annexe I de la dir. Oiseaux considérées comme « cibles » sur le site Natura 2000

➔ Fiches descriptives « Oiseaux » et cartographies des habitats d'espèces

Tableau 10 : Liste des espèces d'oiseaux « régulières » non mentionnées à l'Annexe I de la dir. Oiseaux recensées sur le site

Tableau 11 : Autres données biotiques patrimoniales (hors espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site)

➔ Fiche descriptive « Habitat communautaire » (Annexe I dir. Habitats, Faune, Flore) – à titre d'information

B. Objectifs de développement durable

Tableau 12 : Définition des Entités de gestion

Tableau 13 : Enjeux / Objectifs liés aux habitats d'espèces, aux espèces et aux activités humaines

Tableau 14 : Objectifs transversaux – mesures non éligibles à un contrat Natura 2000 favorables à la conservation des espèces cibles

C. Propositions de mesures éligibles à un contrat Natura 2000

Tableau 15 : Mesures de gestion proposées pouvant faire l'objet d'un contrat Natura 2000

D. Fiches « action »

E. Modalités de suivi

Tableau 16 : Suivi des mesures

Tableau 17 : Suivi des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats

F. Charte Natura 2000

G. Conclusion

Bibliographie / Webographie

Annexes

INTRODUCTION : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Union. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites naturels désignés par chacun des pays en application des deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des espèces d'Oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut-être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité, faisant appel aux principes d'un développement soutenable par la nature fondé sur une synergie entre l'environnement, le social et l'économie.

Natura 2000 en Europe :

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, février 2008) :

- 21 474 sites SIC au titre de la directive « Habitats » soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8% de la surface terrestre de l'UE.
- 4 830 sites ZPS au titre de la directive « Oiseaux », soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0% de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et aux espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages.

Natura 2000 en France :

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant historique pour la mise en place du réseau Natura 2000 en Europe. Elles ont permis de recenser et de transmettre des sites qui correspondent aux enjeux relatifs aux habitats naturels, de flore, de faune afin de répondre de manière concrète aux enjeux de ce grand réseau écologique européen qu'incarne le réseau Natura 2000.

Désormais, le réseau français de site Natura 2000 comprend 1740 sites pour 12,5 % du territoire métropolitain (pour les sites terrestres, c.à.d. 6 900 000 ha) et 3 100 000 ha pour les sites Natura 2000 en mer (chiffres MEEDM, au 1^{er} janvier 2009) :

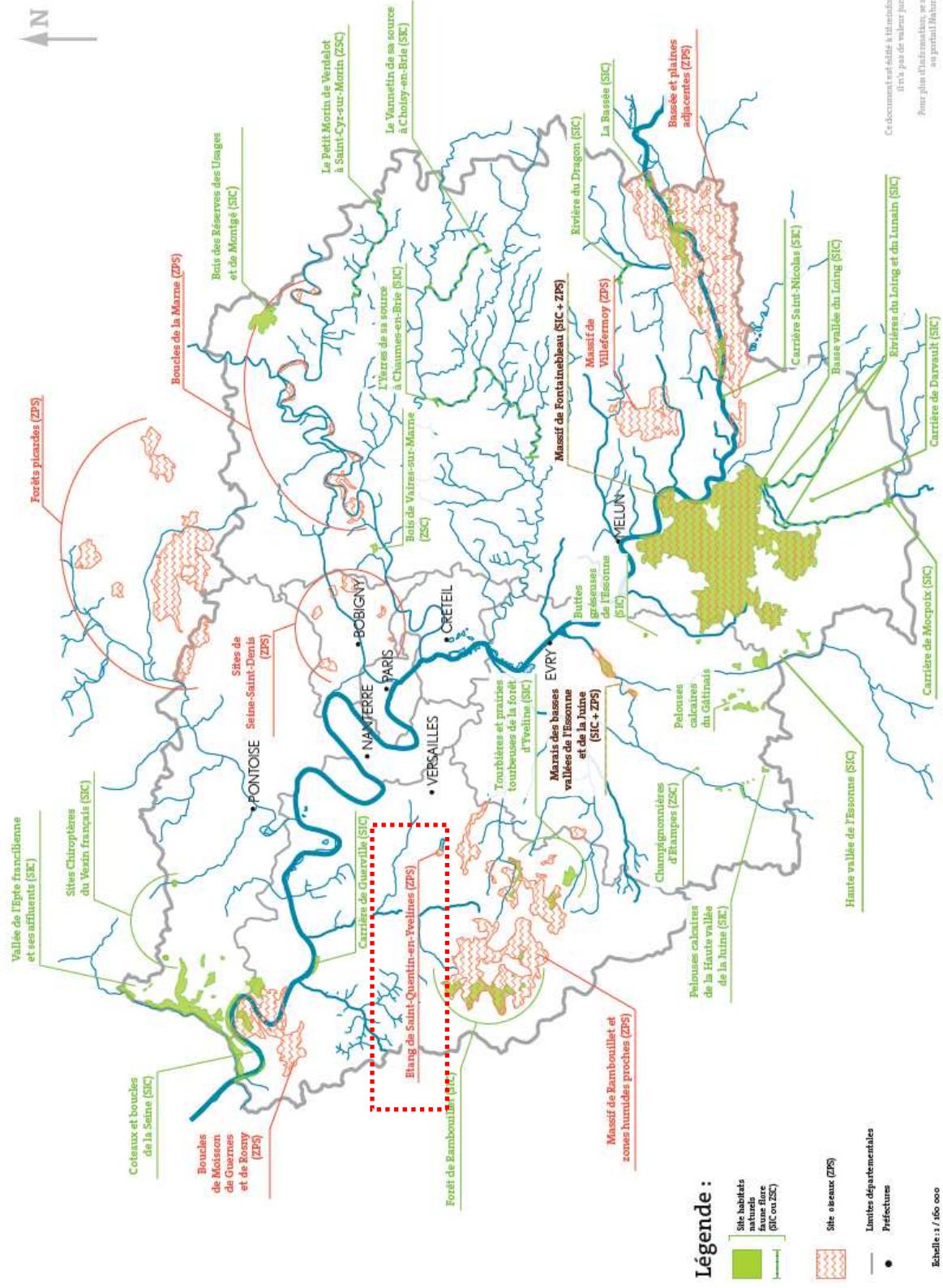
- 1360 sites SIC au titre de la directive « Habitats », qui couvrent environ 4,6 millions d'hectares
- 380 sites ZPS au titre de la directive « Oiseaux », qui couvrent environ 4,6 millions d'hectares

Natura 2000 en Ile-de-France (cf. CARTE 1) :

Le réseau de la région Ile-de-France de sites Natura 2000 comprend 35 sites qui couvrent 98 427 ha, soit 8 % du territoire régional :

- 25 sites SIC au titre de la directive « Habitats ». Ils couvrent 3,3 % de la surface de la région, soit 40380 ha
- 10 sites ZPS au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent 7,4 % de la surface de la région, soit 89 347 ha.

CARTE 1 : Carte de localisation des sites Natura 2000 en région Ile-de-France (© DIREN IDF, 2009)



Ce document est destiné à l'information.
Il n'est pas de valeur juridique.
Pour plus d'informations, se rendre
au portail Natura 2000

Textes de référence :

□ **Textes européens :**

- Directive n° 79/409/CE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages
- Directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005, concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

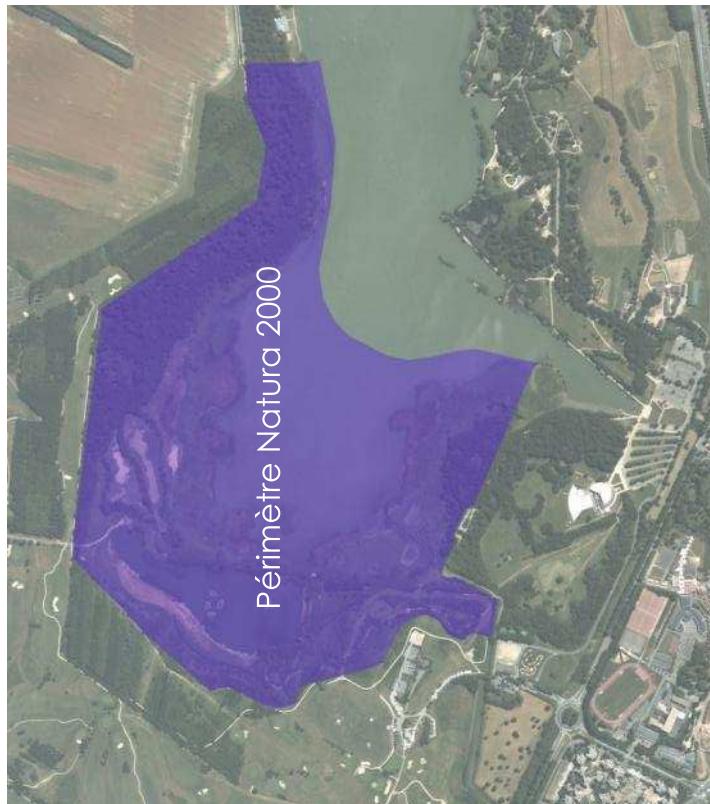
□ **Textes français :**
Relatifs à la désignation des sites Natura 2000 :

- Arrêté ministériel du 16 novembre 2001 fixant la liste des espèces d'oiseaux sauvages justifiant la désignation de ZPS ;
- Arrêté ministériel du 16 novembre 2001 (modifié par arrêté du 13 juillet 2005) fixant la liste des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation de ZSC ;
- Articles R. 214-18 à R. 214-22 du Code rural ;
- Décret n° 2001-1031 du 8 avril 2001, relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

Relatifs à la gestion des sites Natura 2000 :

- Article 1395 E du Code général des impôts ;
- Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-24 du Code de l'environnement ;
- Articles R. 214-23 à R. 214-27, L. 313-1, L. 341-1, R. 311-1, R. 311-2 et R. 341-7 à R. 341-20 du Code rural ;
- Circulaire du 5 octobre 2004 (DNP/SDEN n° 2004-1) relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000
- Circulaire du 26 avril 2007 (DNP/SDEN n° 2007 - DGFiA/SDER/C2007) relative à la charte Natura 2000
- Circulaire du 21 novembre 2007 (DNP/SDEN 2007/3) relative à la gestion des sites Natura 2000 ;
- Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement
- Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- Programme de Développement Rural Hexagonal ou PDRH 2007-2012 (approuvé par décision de la Commission européenne en date du 19 juillet 2007)

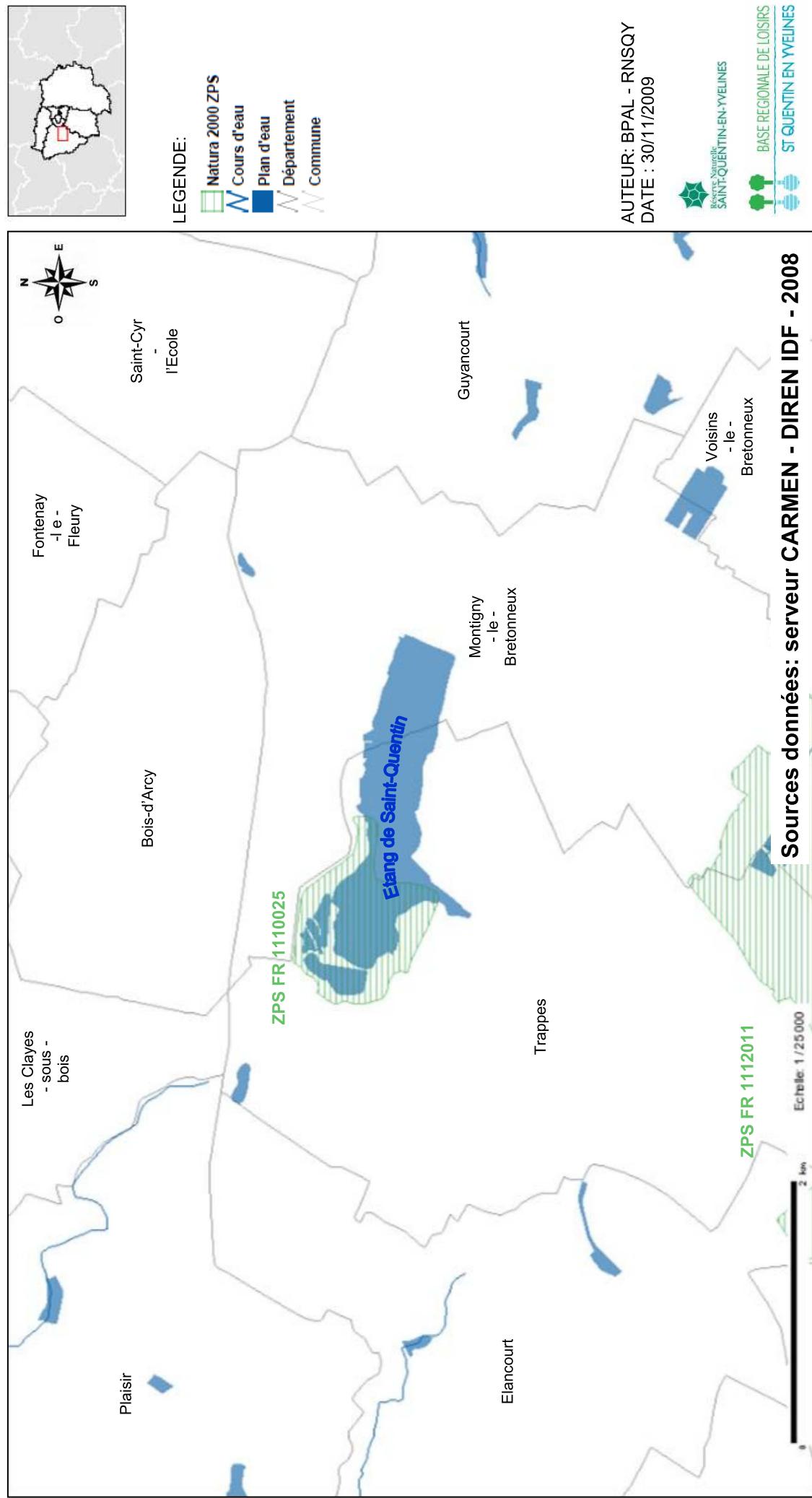
FICHE D'IDENTITÉ DU SITE NATURA 2000 « ÉTANG DE SAINT-QUENTIN »



- Nom officiel du site Natura 2000 : Etang de Saint-Quentin
- Date de l'arrêté de la ZPS : 2003, date de classement : 02 / 1988 (FSD)
- Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui
- Numéro officiel du site Natura 2000 : FR1110025
- Aire biogéographique : Atlantique
- Localisation du site Natura 2000 :
 - Région concernée : Ile-de-France
 - Département concerné : Yvelines
 - Communes concernées : Trappes, Montigny-le-Bretonneux
- Superficie du site désigné au titre de la Directive européenne 79/409/CEE : 87 ha
- Préfet coordinateur : Préfet des Yvelines
- Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Structure porteuse du DOCOB : Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Opérateur du site Natura 2000 : Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Groupe de travail :
 - « Oiseaux » : équipe RNSQY, CORIF, F. Barth, bénévoles RNSQY (I. Fournet,...), G. Grolleau, J-P Thauvin.

- Source :** fond de carte © IGN (1998)
- Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
 - Structure porteuse du DOCOB : Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
 - Opérateur du site Natura 2000 : Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

CARTE 2 : site Natura 2000 FR1110025 « Étang de Saint-Quentin » (FSD, échelle 1/25 000)



COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

ARRETE n° B - 06 0 0 0 3 2

LE PREFET DES YVELINES,
Chevalier de la Legion d'honneur

portant création d'un comité des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant
la conservation des oiseaux sauvages,
de la Zone de Protection Spéciale « Etang de Saint-Quentin »

Vu la directive (CEE) 79-409 du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant
la conservation des oiseaux sauvages,

Vu la directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que
de la faune et de la flore sauvages,

Vu la loi du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnance, les
directives communautaires,

Vu l'ordonnance du 11 avril 2001 relative à la transposition et à la mise en œuvre de certaines
dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement,

Vu le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites
NATURA 2000 et modifiant le code rural,

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la
désignation de zones de protection spéciale,

Vu le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites NATURA 2000 et
modifiant le code rural ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 414-1 et suivants, et R.214-15 et suivants,

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment
ses articles 140 et suivants,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines,

ARRETÉ

ARTICLE 2. Les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage, ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'éaboration du document d'objectifs et du suivi et sa mise en œuvre. Lors du vote, la majorité des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements doivent être présents. A défaut de désignation d'un président, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'éaboration du document d'objectifs et sa mise en œuvre sont assurées par l'autorité administrative.

ARTICLE 3. La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

- Le Préfet des Yvelines,
- le Directeur Régional de l'Environnement,
- le Directeur Départemental de l'Équitation,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- le Président du Conseil Régional,
- le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France,
- le Président du Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers,
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,
- le Président de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines,
- le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien,
- le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France,
- le Président de l'Association des Naturalistes des Yvelines,
- le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement,
- le Président d'Yvelines Environnement,
- le Maire de TRAPPES,
- le Maire de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX,
- le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles,
- le Président du Syndicat Mixte d'Eude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein air et de Loisirs de l'Etang de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES,
- le Président du Syndicat de l'Agglomération Nouvelle de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES,
- le Président du Club de Voile de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES,
- le Président du Club de Voile des YVELINES,
- M. Gérard GROLEAU (Ornithologue),
- M. Gérard ARNAL (Conservatoire botanique national du bassin parisien),
- M. Marcel BIRKAN (Institut National de la Recherche Agronomique),

ARTICLE 4. Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

ARTICLE 5. Toute personne qui, par ses compétences, peut aider cette commission dans ses travaux pourra être invitée à participer aux séances.

ARTICLE 6. La commission se réunira sur convocation de son Président.

ARTICLE 7. le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté
Pour ampliation
Versailles le **21 SEP. 2006** Fait à Versailles, le **28 juil. 2005**
Pour le Préfet des Yvelines
et par dérogation.

**Le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt
des Yvelines**

La Préfet des Yvelines

Anne MICHAELIEN

Christian de LAVIERNE

Christian de LAVIERNE

A. RAPPORT DE PRÉSENTATION :

LE DIAGNOSTIC

TABLEAU 1 : Données administratives en lien avec le site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

Données administratives	Quantification	Qualification	Etat	Origine des données
Région	1 région	Ile-de-France	<ul style="list-style-type: none"> • 10 sites ZPS → directive « Oiseaux » • 25 sites SIC/pSIC → directive « Habitats » 	DIREN IDF (2008)
Département	1 département	Yvelines	<ul style="list-style-type: none"> • 3 sites ZPS → directive « Oiseaux » 	DIREN IDF (2008)
EPCI & Collectivités	1 communauté d'agglomération 2 communes	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Quentin-en-Yvelines <ul style="list-style-type: none"> ◦ 7 communes (~150 000 habitants) ◦ 6 702 ha • Trappes (~ 29 000 habitants) • Montigny-le-Bretonneux (~ 35 500 habitants) 	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines élaboré la mise en œuvre d'un Agenda 2000, et met à l'étude un projet « Trame verte et bleue » depuis 2009. • Territoire qui comprend sur une portion de son territoire 2 sites Natura 2000 ZPS : <ul style="list-style-type: none"> ◦ ZPS FR110025 « Etang de Saint-Quentin » ◦ ZPS FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches » • Parcelles comprises dans le périmètre Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » se trouvent exclusivement sur le territoire de la commune de Trappes 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ IGN, PG-RNSQY, DIREN IDF (2008) ◦ FSD ZPS DIREN IDF (2008) ◦ PG-RNSQY
	2 syndicats mixtes	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (Syndicat Mixte BPAL) • Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (SMAGER) 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure gestionnaire de la Base Régionale de Loisirs et des activités de loisirs proposées : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gestion directe : réserve naturelle / site Natura 2000, ferme pédagogique, centre équestre, centre nautique, piscine à vagues, aires de jeux, parcours accrobranchements), restauration et hébergement ◦ Concessions : golf, pêche, camping, quads, karts, segway et rosalies ◦ Convention de gestion avec AgroParisTech • Structure gestionnaire du « réseau des étangs et rigoles », réservoir auquel appartiennent l'étang de Saint-Quentin et l'étang de la Bièvre et le Syndicat Mixte BPAL, ayant notamment pour object la gestion et le droit d'utilisation ces parcelles louées par le Syndicat Mixte BPAL auprès du SMAGER (en particulier les parcelles de l'étang de Saint-Quentin) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ PG-RNSQY
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	1 SAGE	<ul style="list-style-type: none"> • SAGE de la Bièvre en phase d'élaboration <ul style="list-style-type: none"> ◦ Réf Etang de Saint-Quentin : FRH114 ◦ 184 km² ◦ 59 communes concernées dont Trappes et Montigny-le-Bretonneux 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase d'instruction → Arrêté de la composition de la CLE du SAGE de la Bièvre (28/08/08) • Phase d'élaboration → Arrêté de la composition de la CLE du SAGE de la Bièvre (28/08/08) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ AESN
Réserve Naturelle	1 Réserve Naturelle Nationale (RNN)	<ul style="list-style-type: none"> • RNN Saint-Quentin-en-Yvelines <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gestionnaire : Syndicat mixte BPAL ◦ Superficie : 87 ha = 100 % du site Natura 2000 ◦ Estimation de la fréquentation (visiteurs max / an) : dans la réserve : ~ 10 000 ◦ Estimation de la fréquentation (visiteurs max / an) : dans le site Natura 2000 : ~ 10 000 ◦ Autour : ~ 1,5 à 2 000 000 	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve naturelle « ornithologique » : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Plus de 230 espèces d'oiseaux recensées depuis 1986 ◦ Site de reproduction ou d'escale de migration ou d'hivernage selon les espèces ◦ Accès réglementé (→ décret n°86-672 du 14 mars 1986 portant création de la réserve) ◦ Accès réglementé (art. 13); le périmètre est protégé par une clôture sur la partie terrestre et une ligne de bouées sur la partie aquatique ◦ La chasse et la pêche sont interdites (art. 5) • Périmètre de la RNN identique à celui du site Natura 2000 ZPS • Des mesures de gestion et de conservation de la biodiversité sont programmées et réalisées dans le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ PG-RNSQY, DIREN IDF (2008)
Natura 2000	1 site Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> • ZPS FR110025 « Etang de Saint-Quentin » <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gestionnaire : Syndicat mixte BPAL ◦ Superficie : 87 ha ◦ Estimation de la fréquentation (visiteurs max / an) : dans le site Natura 2000 : ~ 10 000 ◦ Autour : ~ 1,5 à 2 000 000 	<ul style="list-style-type: none"> • Site Natura 2000 désigné au titre de la directive « Oiseaux » <ul style="list-style-type: none"> ◦ 55 espèces citées à l'Annexe I de la directive Oiseaux recensées depuis 1986 ◦ Site de reproduction ou d'escale de migration ou d'hivernage selon les espèces d'intérêt communautaire ◦ Site dominé par une zone humide (2/3 de la surface), avec des zones terrestres ouvertes à boisées ◦ Présence d'un habitat et de plusieurs espèces animales et végétales relevant de la directive « Habitats » 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ DIREN IDF (2008), FSD, PG-RNSQY
Autres zonages	1 ZNIEFF type 1	<ul style="list-style-type: none"> • "Etang de Saint-Quentin" n°22114034 <ul style="list-style-type: none"> ◦ Superficie = 233 ha ◦ Site Natura 2000 = 36,5 % ZNIEFF n°22114034 	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces végétales : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1 habitat d'intérêt communautaire → Annexe I directive « Habitats » ◦ 7 espèces patrimoniales (Elatine à six étamines, Elatina hexandra, ...) • Espèces animales : <ul style="list-style-type: none"> ◦ oiseaux à l'origine de la désignation du site. Natura 2000 → Annexe I directive « Oiseaux » ◦ oiseaux migrateurs non mentionnés à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » ◦ amphibiens : Triton crête, Grenouille agile → espèces Annexes II et IV directive « Oiseaux » ◦ chiroptères : 5 espèces → espèces Annexes II et IV directive « Habitats » 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ IGN, PG-RNSQY , FSD, DIREN IDF

SYNTHESE DU TABLEAU 1

Au niveau régional :

Le réseau Natura 2000 est constitué de 35 sites et occupe 98 427 hectares (soit 8 % du territoire francilien) au titre de la directive Oiseaux pour 10 sites ZPS et 40 380 hectares (soit 3,3% du territoire) au titre de la directive Habitats pour un ensemble de 25 sites SIC. Parmi ces 35 sites, certains dépassent les limites administratives (se trouvent à cheval dans 2 départements voisins, voir même sur deux régions avec la Picardie et l'Ile-de-France pour le site Natura 2000 FR2212005 « Forêts picardes »).

Au niveau départemental :

Le réseau est constitué de 12 sites (soit 3 ZPS et 9 SIC). Avec sa relative petite superficie par rapport aux autres sites ZPS (jusqu'à 17 202 hectares pour le site « Massif de Rambouillet et zones humides proches »), le site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » (87 hectares) est important du point de vue écologique en raison de la superficie de l'Étang (~120 hectares) qui en fait le plus grand plan d'eau d'Ile-de-France. Cette zone humide est donc un lieu de première importance pour toute espèce inféodée au milieu « Zone humide ». Avec la proximité d'un autre site « Massif de Rambouillet et zones humides proches » situé à moins de 20 kilomètres, le site « Etang de Saint-Quentin » joue un rôle prépondérant dans la conservation d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, en dépit de la pression croissante sur l'environnement en général que peut représenter le contexte environnant d'urbanisation hyper développée de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Au niveau local :

Le site Natura 2000 s'étend sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, ci-après dénommée « CASQY », qui regroupe 7 communes (Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux, Trappes, Guyancourt, Elancourt, La Verrière et Magny-les-Hameaux), soit ~150 000 habitants.

Le site Natura 2000 est intégré dans la base régionale de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui peut accueillir entre 1,5 et 2 millions de visiteurs par an, et qui s'est développée autour d'un ouvrage hydraulique historique, l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cet ouvrage trouve son origine dans la création, sous le règne de Louis XIV, d'un réseau hydraulique, couramment appelé « réseau des étangs et rigoles » et dont le but était d'alimenter en eau les nombreux jets d'eau des parcs et des jardins du Château de Versailles. La base de loisirs est elle-même située au cœur de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, à cheval sur le territoire de 2 communes : la partie « Ouest » de la base se trouvant sur la commune de Trappes et la partie « Est » de la base sur la commune de Montigny-le-Bretonneux.

En réalité, le site Natura 2000 ne s'étend que sur le territoire de la commune de Trappes (depuis la modification par le décret n°87-300 du 27 avril 1987 de l'article 1^{er} du décret n°86-672 du 14 mars 1986, qui redéfini les parcelles cadastrales classées en réserve naturelle, désignée en 2003 site Natura 2000). Pour des raisons historiques et des raisons de logique de territoire, la commune de Montigny-le-Bretonneux est néanmoins restée associée à cette démarche Natura 2000 depuis le début (rappel : parcelles ignymontaises anciennement incluses dans l'article 1^{er} du décret n°86-672 du 14 mars 1986 ; le maire de la commune (ou son représentant) fait partie des membres du comité consultatif de la réserve naturelle, ainsi que du comité de pilotage pour le site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »,...).

L'Étang de Saint-Quentin-en-Yvelines fait partie des hauts lieux de la biodiversité de la région francilienne. La richesse écologique autour de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines est mise en évidence d'une part par l'inventaire ZNIEFF type1 (qui révèle la présence d'espèces patrimoniales remarquables), mais surtout par la création d'une réserve naturelle nationale à dominante ornithologique en 1986 (décret n°86-672 du 14 mars 1986 portant création de la Réserve Naturelle

de Saint-Quentin-en-Yvelines). Cette richesse écologique est renforcée avec, en 2003, la désignation du site Natura 2000 ZPS « Etang de Saint-Quentin », dans le cadre de la construction du réseau européen Natura 2000.

Par conséquent, le site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » est composé d'une seule unité de 87 hectares non fragmentés, à savoir la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le périmètre Natura 2000 se confond exactement avec le périmètre de protection de la réserve naturelle. En conséquence, le statut Natura 2000 vient s'ajouter à celui de réserve naturelle nationale préexistant. La gestion du site Natura 2000 est donc de fait assurée par le gestionnaire de la réserve naturelle, à savoir le syndicat mixte de la base de loisirs, en suivant les mesures programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle (ou PG RNSQY).

Ces différents statuts de protection de la nature souligne la présence, sur cet espace, d'espèces végétales patrimoniales (avec 7 espèces végétales protégées) et animales avec plus de 230 espèces d'oiseaux recensées depuis les premiers inventaires, dont 55 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire citées à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et dont certaines sont à l'origine de la désignation du site Natura 2000.

A titre informatif, des espèces figurant dans les annexes de la directive Habitats sont également présentes dans le site Natura 2000 :

- un habitat d'intérêt communautaire cité à l'annexe I de la directive « Habitats » (en l'occurrence, des gazons amphibiens – code 3130) ;
- la présence possible du Triton crêté (cité à l'annexe II de la directive « Habitats »), en raison d'une part d'une observation dans le site, mais surtout par sa présence confirmée à proximité du périmètre Natura 2000 et l'existence de biotopes favorables (avec des sites de reproduction telles que des mares et des zones d'hivernage telles que les zones boisées) ;
- la Grenouille agile et 5 espèces de chiroptères qui sont mentionnées dans les annexe IV de la directive « Habitats »...).

L'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines est également un élément central concernant la « Politique de l'eau » à l'échelle du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Du point de vue hydrologique, l'étang de Saint-Quentin appartient au réseau supérieur des étangs et rigoles. À ce titre, il joue donc le rôle de réceptacle des eaux drainées depuis l'amont (depuis la forêt de Rambouillet), avant que les eaux de l'étang de Saint-Quentin ne s'écoulent en direction de la Bièvre. C'est aussi un des plus grands plans d'eau d'Ile de France.

C'est également un plan d'eau sur lequel l'eau et ses usages variés sont partagés par les différents acteurs concernés :

- concernant le Syndicat Mixte BPAL : un écosystème naturel pour la réserve naturelle, un plan d'eau pour les pratiques sportives et de loisirs (centre nautique et association de pêche) ;
- concernant le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (SMAGER) : un rôle d'écrêteur de crues, pour limiter le risque d'inondations des communes alentours.

Enfin, l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui est localisé dans le périmètre arrêté du SAGE Bièvre, fait partie des masses d'eaux de surface qui sont évaluées par la Commission Européenne, dans le cadre de la transposition et de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) par la France, en raison d'une surface aquatique supérieure à 50 hectares. De manière très secondaire, le site Natura 2000 est également concerné au niveau du SAGE de la Mauldre à travers l'alimentation en eau du Rû du Maldroit qui se jette ensuite dans la Mauldre. Le Rû de Maldroit peut en effet recevoir des eaux stockées au niveau du « bassin de Pissaloup », qui reçoit, lui, une partie des eaux pluviales en provenance du « Bassin Intermédiaire » de la station de lagunage, située dans la partie Nord du site Natura 2000.

La prise en compte globale de l'importance des enjeux écologiques et environnementaux par l'intégration des espaces naturels, et en particulier du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin », dans les différents documents de gouvernance territoriale liés à l'échelle locale (Agenda 21, Trame bleue, Trame verte, SCOT et PLU,... pour l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) et à l'échelle supérieure (ON Plateau de Saclay, SAGE de la Bièvre, SDRIF ...).

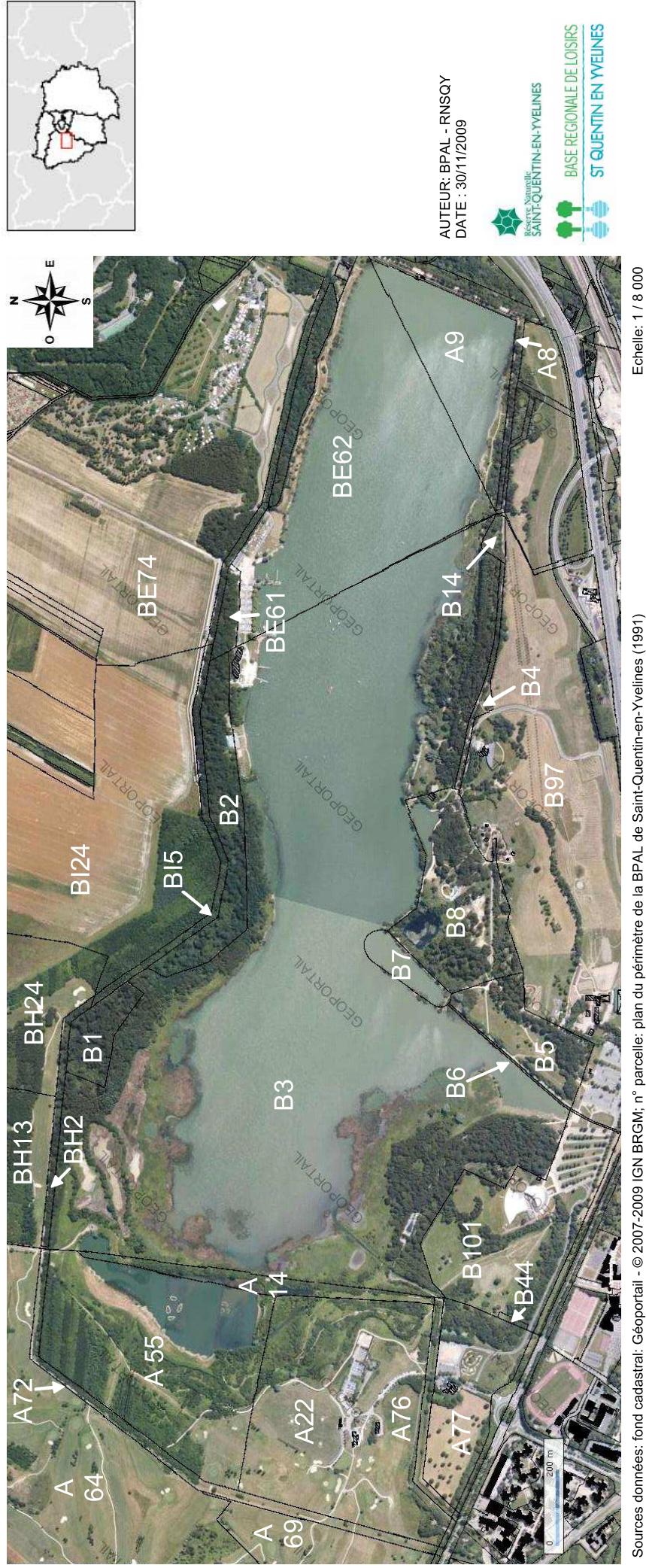
TABLEAU 2 : Données des propriétés sur le site Natura 2000

Parcelles concernées par le site Natura 2000 (surface incluse dans le site Natura 2000 en ha)	Propriétaire foncier	Gestion foncière	Délégation de gestion	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Parcelle A14 (en partie = 2,5 ha)	Domaine privé de l'Etat (MEEDM)	SMAGER	Syndicat Mixte BPAL *	Zones d'accueil d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site en ZPS, identifiées comme espèces riches ou migratoires.	IGN, DDEA 78 PG-RNSQY
Parcelle B1 (entièrre = 2,5 ha)	Domaine privé de l'Etat (MEEDM)	SMAGER	Syndicat Mixte BPAL *	Présence d'un habitat communautaire et de plusieurs espèces concernées par la directive Habitats, Faune, Flore	
Parcelle B2 (en partie = 4 ha)	Domaine privé de l'Etat (MEEDM)	SMAGER	Syndicat Mixte BPAL *		
Parcelle B3 (en partie = 61,5 ha)	Domaine privé de l'Etat (MEEDM)	SMAGER	Syndicat Mixte BPAL *		
Parcelle A3 (en partie = 5 ha)	Syndicat Mixte BPAL → Après rachat à l'AFTRP	Syndicat Mixte BPAL	Syndicat Mixte BPAL		
Parcelle A55 (en partie = 11,5 ha)	CASQY (depuis 2009) → Après rachat à l'AFTRP	CASQY	Syndicat Mixte BPAL *		

Légende du tableau 2 :

* : délégation de gestion des parcelles transférée du SMAGER au Syndicat Mixte BPAL (convention de gestion)
 * : délégation de gestion des parcelles transférée de la CASQY au Syndicat Mixte BPAL

CARTE 3 : Parcelles cadastrales sur le territoire BPAL, dans et à proximité du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »



SYNTHESE DU TABLEAU 2

Des propriétaires publics et un gestionnaire public sur l'ensemble du périmètre Natura 2000 :

Historiquement, les parcelles A14, B1, B2 et B3 sont des éléments constitutifs du « réseau des étangs et rigoles ». Ce réseau hydraulique fait partie du domaine de l'Etat (appartenance au MEEDM, anciennement au Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme) dont la gestion a été déléguée au SMAGER par arrêté préfectoral en 1984.

En même temps qu'a débuté la déprise agricole progressive autour de l'étang de Saint-Quentin, la création (sur décision par arrêté ministériel, nov. 1968), puis l'aménagement de la Base de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, a nécessité le rachat de l'ensemble des parcelles privées (comportant notamment les parcelles A73) par le biais de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) entre 1972 et 1976. L'AFTRP est en effet l'opérateur foncier « historique » de l'Etat en Ile-de-France (notamment pour la maîtrise du foncier des cinq villes Nouvelles, dont Saint-Quentin-en-Yvelines), mais aussi de la Région (pour l'acquisition du foncier des 11 bases de plein air et de loisirs franciliennes, dont celle de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines). La parcelle A73 fait partie des parcelles rachetées par le Syndicat Mixte BPAL à l'AFTRP.
Depuis 2009, la parcelle A55 est propriété foncière de la CASQY, avec son rachat à l'AFTRP.

Pour rappel, les parcelles désignées dans le périmètre Natura 2000 sont exactement les mêmes que celles de la réserve naturelle, c'est-à-dire les parcelles désignées dans le décret n° 87-300.

Sur les six parcelles concernées, une seule est intégralement comprise dans le périmètre Natura 2000, à savoir la parcelle B1. Les cinq autres sont en partie comprises dans ce périmètre. Néanmoins, le périmètre Natura 2000 reste clairement défini par la délimitation « physique » du périmètre de la réserve naturelle (une clôture pour la partie terrestre et une ligne de bouée pour la partie aquatique).

Par conséquent, de par sa position de structure gestionnaire de la réserve naturelle et gestionnaire des autres parcelles de la base de loisirs, c'est le Syndicat Mixte BPAL qui assure la gestion de l'intégralité du site Natura 2000.
En effet, bien que structure non propriétaire de la majorité des parcelles concernées (à l'exception de la parcelle A73), le Syndicat mixte est gestionnaire de ces parcelles au titre :

- de la convention de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines entre l'Etat (DIREN IDF) et le Syndicat Mixte BPAL ;
- de la délégation de gestion des parcelles A14, B1, B2 et B3, du SMAGER au Syndicat Mixte (convention de gestion) ;
- de la délégation de gestion de la parcelle A55, de la CASQY au Syndicat Mixte.

TABLEAU 3 : Liste des acteurs concernés « directement » par le périmètre Natura 2000

Données administratives	Qualification	Surface (ha)	Description sommaire	Origine des données
Acteurs socio-économiques présents dans le site Natura 2000	Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (Syndicat Mixte BPAL)	87	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme gestionnaire du site Natura 2000 et de la réserve naturelle créée en 1986 : • Espace protégé réglementé (cf. décret de création de la réserve naturelle), délimité par une clôture sur la partie terrestre du site, et par une ligne de bouée sur la partie aquatique. • Mise en œuvre d'opérations de Gestion et de conservation des habitats naturels et des espèces végétales et animales sauvages (cf. Plan de gestion de la réserve naturelle) • Espace également désigné site ZPS au titre de la directive « Oiseaux » • Périmètre ZPS identique à celui de la directive « Oiseaux » • Chasse interdite sur le territoire de la BPAL • Courbe consensuelle des niveaux d'eau de l'étang (entre plusieurs acteurs de la base : voile – pêche – réserve naturelle) 	PG-RNSQY
	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (SMAGER)	-	<ul style="list-style-type: none"> • Le SMAGER est la structure gestionnaire de l'ensemble du « réseau des étangs et rigoles » • Mission pour l'utilisation de l'étang par le Syndicat Mixte au SMAGER (cf. convention) • Missions fixées par l'Etat: <ul style="list-style-type: none"> ◦ Sécurité des biens et des personnes ◦ Reconquête de la qualité physico-chimique et biologique des eaux ◦ Préservation et restauration des fonctionnalités hydrauliques ◦ Préservation et mise en valeurs du patrimoine naturel, culturel et historique du réseau ◦ Ouverture au public • Au niveau du site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Des parcelles comprises dans le périmètre Natura 2000 font partie des biens loués par le Syndicat Mixte au SMAGER ◦ Gestion des niveaux d'eau de l'étang ◦ Entretien des berges et digues de l'étang. 	
	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CAGSY) : - Sous-traitance pour la gestion des bassins à la Société des Eaux de Versailles Et de Saint-Cloud (SEVES) - Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments réalisés par le laboratoire SGS-Multilab	-	<ul style="list-style-type: none"> • La SEVES a la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : • Dans le périmètre Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gestion de la « vanne intermédiaire » ◦ A proximité du site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gestion des dispositifs anti-pollution sur le « Grand Lit de Rivière » ◦ Entretien du dessableur-déshuleur et de la lame siphoïde, en amont du système de lagunage 	
	Laboratoire SGS-Multilab :		<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la qualité physico-chimique des eaux et des sédiments <ul style="list-style-type: none"> ◦ 3 points de prélèvements : « canal Bl », « Grand Lit de Rivière » et « surverse de l'étang » 	
	Société Blue Green	-	<ul style="list-style-type: none"> • La société Blue Green gère en concession le golf public de la base de loisirs, situé à côté du site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pompe à une partie des eaux dans le « Bassin Intermédiaire » pour arroser une partie des pelouses du golf ◦ Existence d'une sortie de drain du Golf, par laquelle l'eau arrive jusqu'au Bl. ◦ Entretien des pompes électriques situées dans le même local que les pompes de relèvement de la station de lagunage (= « local pompes ») ◦ Le golf peut jouer le rôle de zone « tampon » vis-à-vis du site Natura 2000. 	
	EDF	-	<ul style="list-style-type: none"> • EDF veille au bon fonctionnement et à l'entretien de la ligne électrique, qui alimente les différentes pompes électriques (celles du système de lagunage et celles du golf), et qui traverse une partie du site Natura 2000. 	

SYNTHESE DU TABLEAU 3

Des degrés d'interventions sur le site en fonction de leur importance dans la conservation, la protection et le bon fonctionnement écologique du site Natura 2000.

Un acteur majeur pour la gestion du site Natura 2000 : le Syndicat Mixte BPAL :

Le Syndicat Mixte BPAL est le gestionnaire des 87 hectares du site Natura 2000 (cf. tableau 2) qui sont classés depuis 1986 en réserve naturelle nationale. Par conséquent, les actions de gestion qui y sont réalisées depuis 1986 se distinguent en 3 axes : la protection, la gestion et la sensibilisation sur la conservation des espaces naturels et des espèces inféodées à ces milieux. La finalité de ces opérations vise le maintien, voire l'amélioration de l'état de conservation de l'ensemble des habitats et des espèces à l'échelle de la réserve naturelle dans un premier temps, et à l'échelle de la base de loisirs dans un deuxième temps. Ces actions sont programmées dans un document de planification, appelé plan de gestion.

Deux acteurs majeurs de la gestion hydraulique : le SMAGER et la CASQY :

Le SMAGER et la CASQY sont les deux autres acteurs locaux concernés par le site Natura 2000 et sa gestion, au regard de l'influence de leurs activités respectives (en particulier sur la gestion hydraulique).

Ainsi, le SMAGER est important pour la gestion du site pour deux raisons principales :

- En tant que gestionnaire du « réseau des Etangs et Rigoles », le SMAGER gère, via la gestion hydraulique de ce réseau, les conditions d'apport en eau de l'étang de Saint-Quentin situé au bout de la chaîne. L'influence de cette gestion hydraulique se traduit, au niveau de l'étang et du site Natura 2000 en particulier, par des variations saisonnières du niveau d'eau de l'étang. Ces variations, qui résultent de la combinaison des événements météorologiques (pluies ou sécheresse) et de la gestion du réseau par le SMAGER, assurent la présence ou de l'absence de certains habitats d'espèces communautaires (à savoir la présence de zones de vasières indispensables aux espèces d'oiseaux communautaires type limicoles comme l'Avocette élégante, au moment des migrations ; la présence de roselière dans un état favorable pour les espèces nicheuses inféodées à cet habitat,...).

- En tant que loueur des parcelles gérées par le Syndicat Mixte BPAL (notamment celles comprises dans le site Natura 2000). Toute opération entreprise sur ces parcelles par le locataire doit faire l'objet d'une concertation avec le SMAGER et se doit d'être compatible avec les objectifs prioritaires du SMAGER. Ainsi, le SMAGER peut exiger la non-réalisation d'une action qui irait soit à l'encontre de ses propres objectifs de gestion, soit à l'encontre des conditions fixées dans la convention de gestion. A ce titre, le SMAGER fait partie des membres du comité consultatif de la réserve naturelle de Saint-Quentin. Il s'assure notamment de cette compatibilité de gestion lors de la validation du plan de gestion de la réserve naturelle et peut donc donner son avis lors des réunions annuelles de ce comité en préfecture.

La CASQY est le troisième acteur important concernant le site Natura 2000 pour quatre raisons :

- une première raison opérationnelle qui concerne la gestion hydraulique : la CASQY (ex-SAN) assure cette mission sur son territoire en confiant à la SEVESC la collecte des eaux usées et pluviales, et l'entretien des bassins du canal urbain de la Ville Nouvelle, ainsi que la station d'épuration d'Eaucourt depuis 1989. Ainsi, l'intervention ponctuelle dans le site Natura 2000 par la SEVESC est liée à la fonction première de cette structure, à savoir la gestion et l'entretien de l'ensemble des bassins de rétention d'eau pluviale mis en place sur le territoire de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (soit 38 bassins). La SEVESC intervient ainsi au niveau de la « varanne intermédiaire » qui permet d'envoyer de l'eau depuis le « Bassin de Pissaloup ».

- une deuxième raison « institutionnelle » : la CASQY fait partie du comité syndical de la base de loisirs, du comité de pilotage du site Natura 2000 et fait également partie du comité consultatif de la réserve naturelle.
- une troisième raison foncière avec le rachat en 2009 de la parcelle A55 à l'AFTRP, qui vient renforcer le rôle de la CASQY en tant que gestionnaire du foncier d'une parcelle partiellement intégrée au périmètre Natura 2000.
- une quatrième raison liée au développement durable sur le territoire de la CASQY : le projet de Trame verte et bleue qui, par la réflexion et les objectifs associés, doit permettre la prise en compte des enjeux environnementaux et donc contribuer au maintien du site Natura 2000 par biais du maintien de sites aux alentours (en terme d'espaces naturels, de corridors écologiques,...). Cequel peut être associé également le site Natura 2000 « Massif de Rambouillet et zones humides proches ».

À noter que le laboratoire SGS Multilab réalise des prélevements, pour le compte du Service « Eau et Assainissement » de la CASQY, en plusieurs points. Un de ces points de prélevements se trouve dans le périmètre Natura 2000 au niveau du « Canal du Bassin Intermédiaire ». Deux autres de ces points se trouvent sur la base de loisirs (au niveau du « Grand Lit de Rivière » et de la surverse de l'étang). Plusieurs compartiments sont ainsi analysés (sédiments, métaux lourds, diatomées...) par le laboratoire SGS Multilab et compilés dans des rapports, transmis au Service « Eau et Assainissement » de la CASQY.

□ *Un partenaire important : l'Agence de l'Eau Seine Normandie :*

Cet acteur peut également être cité, bien que non mentionné dans le tableau 3, en raison de ses domaines d'intervention qui dépassent largement le cadre du site Natura 2000. Son action s'inscrit dans le cadre d'une politique de l'eau coordonnée à l'échelle du bassin (mise en place du SDAGE et des SAGE) en fournissant une aide technique et financière aux acteurs.

□ *Des acteurs ponctuels :*

- Les services de la police de l'eau (MISE – DDEA 78)
- La société Blue Green, en tant que concessionnaire du golf de la base de loisirs, et EDF sont les autres acteurs impliqués sur le site Natura 2000, mais à des degrés moindres au regard de leurs activités sur le site : le Golf récupère par pompage une partie de l'eau qui transite par la station de lagunage au niveau du « Bassin Intermédiaire » pour arroser une partie de ses pelouses. À noter la présence d'une sortie de drain provenant du Golf qui arrive au « canal Bl ».
- EDF n'intervient que très ponctuellement dans le site Natura 2000 dans le cadre d'actions d'entretien ou de réparation du réseau électrique, liées à l'alimentation électrique des deux pompes de relèvement du système de lagunage et de celle du Golf.

TABLEAU 4 : Activités recensées dans le périmètre Natura 2000 ayant une incidence sur le site Natura 2000
 (cf. Annexe 4 : nomenclature FSD des activités)

Activités	Code FSD	Qualification	Origine des données
Fauche/coupe	102	<ul style="list-style-type: none"> Opérations de gestion non productives des milieux de la réserve naturelle (coupes d'arbres, fauche des prairies et des roselières...) 	PG-RNSQY
Irrigation/pompage	130	<ul style="list-style-type: none"> Pompage d'une petite partie des eaux du « Bassin intermédiaire » pour une partie des pelouses du Golf <p>→ Incidence pour les espèces d'oiseaux limicoles d'intérêt communautaire</p> <p>→ Incidence pour d'autres espèces et en particulier les espèces nicheuses</p> <p>→ Incidence sur la flore aquatique</p>	PG-RNSQY
Prélèvement sur la faune	240	<ul style="list-style-type: none"> La chasse est strictement interdite dans le périmètre actuel du site Natura 2000 (art.5 du décret de création de la réserve naturelle) <ul style="list-style-type: none"> Des actions administratives peuvent avoir lieu sur le site après autorisations préfectorales : <ul style="list-style-type: none"> tirs de nuit abattage des sangliers emprisonnés dans des cages-pièges prévues à cet effet <p>→ Incidence négative sur la tranquillité du site (dérangements de la faune et dégradations potentielles des habitats d'espèces en cas de répétitions régulières de battues administratives dans le périmètre).</p> <p>→ Incidence positive sur la régulation des populations de sangliers</p>	PG-RNSQY
Piègeage, braconnage	243	<ul style="list-style-type: none"> Pratique régulière (collets, tirs nocturnes, passages dans la clôture,...) qui concerne essentiellement les lapins de garennes et les sangliers. Pêche pratiquée en dépit de l'interdiction, liée à la réglementation de la réserve naturelle <p>→ Incidence négative sur l'intégrité du site (passages dans la clôture, dérangements,...) et par conséquent sur la tranquillité du site</p> <p>→ Concernant la pêche, incidence négative avec dégradation des berges de l'étang, des roselières par les passages créés</p>	PG-RNSQY
Prélèvements sur la flore	250	<ul style="list-style-type: none"> Récolte et conservation de stock de graines (CBNBP, opération ponctuelle) 	PG-RNSQY
Autres activités de pêche, chasse et cueillette	290	<ul style="list-style-type: none"> Opérations à caractère scientifique : <ul style="list-style-type: none"> Cueillette ponctuelle dans le cadre d'inventaires botaniques Pêche dans le cadre de « captures scientifiques » (suivi des espèces invasives...) <p>→ Incidence contrôlée</p>	Maji FSD 2006
Ligne électrique	511	<ul style="list-style-type: none"> Ligne électrique souterraine et aérienne gérée par EDF, qui traverse une partie du site Natura 2000 pour alimenter les pompes de relèvement de la station de lagunage et les pompes du Golf. 	PG-RNSQY
Autres loisirs et activités de tourisme	690	<ul style="list-style-type: none"> Opérations d'accueil du public dans la réserve naturelle (sensibilisation, information, communication) 10 000 visiteurs max / an <ul style="list-style-type: none"> Visites libres (journées « Portes Ouvertes »), Visites guidées <p>→ Incidence positive sur la sensibilisation du public à la protection et la conservation de la biodiversité, à encadrer pour éviter une incidence négative, liée à la surféquentation du public</p>	Maji FSD 2006
Piétement, surféquentation	720	<ul style="list-style-type: none"> En relation avec les activités d'accueil du public (690) : <ul style="list-style-type: none"> Piétement le long du sentier d'animation (boucle de 1,6 km de longueur) Surfrequentation du site Natura 2000 (capacité limite de 10 000 visiteurs max / an sur la zone accessible au public) Attention particulière portée sur le nombre de visiteurs par observatoire (risque de dérangements des oiseaux si trop de personnes dans les observatoires en même temps ; observatoire prévu pour pouvoir accueillir chacun environ 20 personnes en même temps) <p>→ Incidence contrôlée sur les habitats et les espèces (état de conservation des habitats, dérangements...)</p>	PG-RNSQY

Vandalisme	740	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation volontaire des infrastructures du site Natura 2000 (clôture, observatoire,...) <p>→ Peu d'incidence sur la conservation des habitats et des espèces, car plutôt dirigé sur les infrastructures du site (clôture, observatoire)</p>	PG-RNSQY
Gestion des niveaux d'eau	853	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des niveaux d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ○ Au niveau de la station de lagunage (Bassin Intermédiaire et BV1, BV2, BV3) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concernant la gestion des milieux et des espèces (nécessité de variations des niveaux d'eau selon les saisons, limitation des marnages bruts) ▪ Pompe au niveau du BI pour arroser les pelouses du Golf de Saint-Quentin situé à l'extérieur du périmètre Natura 2000 : ○ Au niveau de la partie étang comprise dans le périmètre Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Courbe consensuelle des niveaux d'eau de l'étang (via la gestion hydraulique du SMAGER et selon précipitations) <p>→ Incidence positive si cette gestion hydraulique correspond aux besoins écologiques des espèces ; sinon potentiellement négative</p>	PG-RNSQY
Gestion de la qualité des eaux (station de lagunage)	-	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la qualité de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présence d'une station de lagunage qui permet d'épurer et de filtrer l'eau des composés toxiques qui l'accompagnent, par action combinée de micro-organismes, d'algues et de plantes aquatiques présents dans le Bassin Intermédiaire et les 3 bassins de végétation ○ Suivi de la qualité des eaux de l'étang par des prélevements réguliers d'échantillons d'eau réalisés par la SEVESO en trois points de l'étang (un des ces points se trouvant dans le périmètre Natura 2000, au niveau du « Canal du Bassin Intermédiaire ») et par une analyse des échantillons réalisée par le laboratoire SGS-Multilab. Les deux autres points d'échantillonnage à proximité du site Natura 2000 sont détaillés dans le tableau suivant. <p>→ Incidence positive des roselières et du lagunage qui limite la dégradation des habitats aquatiques par leur action d'autoépuration, mais l'équilibre reste fragile [entre la capacité d'assainissement et la force des pollutions].</p>	PG-RNSQY
Eutrophisation	952	<ul style="list-style-type: none"> Eutrophisation naturelle par affterrissement <p>→ Incertitudes liées à la qualité de l'eau et aux cycles des écosystèmes de la zone humide → Affterrissement : incidence négative sur les habitats avec un risque de disportion de ceux qui sont favorables aux espèces communautaires (exemple : vasières temploïciées par roselière, rosellières remplacées par une saulaie)</p>	PG-RNSQY
Envahissement d'une espèce	954	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs espèces animales et végétales, autochtones (sangliers, scoules,...) ou exotiques (Bernache du Canada, Tortues de Floride, écrevisses américaines, Azolla filiculoides...), à fort potentiel de colonisation font l'objet d'études et de gestion. <p>→ Incidence négative sur les habitats (débordement) ou directement sur les espèces (prédatation)</p>	PG-RNSQY
Compétition interspécifique	961	<ul style="list-style-type: none"> Prédatation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Impacts des prédateurs (sangliers, renards, mustélidés, cornilles, pies,...) sur leurs proies (espèces d'intérêt communautaire : nids et jeunes sternes, mouettes, canards,...) ● Compétition interspécifique pour le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entre espèces animales ; ○ Entre espèces végétales. <p>→ Incidence naturelle souvent négative. (→ selon la capacité de « résistance » de l'habitat ou de l'espèce concernée)</p>	PG-RNSQY
Dégâts de Gibier (sangliers)	976	<ul style="list-style-type: none"> 2 grands types d'impacts générés par les sangliers dans le périmètre Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prédatation et dépréciation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur les habitats (rosellières de l'étang) ; ▪ Sur les infrastructures (notamment lors de la période de nidification des oiseaux d'eau). ○ Sur les espèces (notamment lors de la période de nidification des oiseaux d'eau) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégradations de la clôture et du sentier de découverte de la réserve naturelle ; ▪ Risques liés à la sécurité du public (visiteurs de la réserve naturelle). <p>→ Incidence négative sur les habitats (dégradation des habitats), sur les espèces (prédatation des nids et des jeunes), sur l'intégrité de protection du site (clôture de protection endommagée) et sur l'accueil du public (dégradation du sentier d'animation qui a été créé notamment pour l'accueil du public à mobilité réduite)</p>	PG-RNSQY

SYNTHESE DU TABLEAU 4

□ *Un statut juridique particulier et des actions réglementées : la réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines :*

Le site Natura 2000 dispose sur l'ensemble de son périmètre d'un statut de protection de l'environnement très fort : celui de réserve naturelle nationale depuis 1986 (statut qui est équivalent à la zone de protection renforcée pour un parc national par exemple). Chaque réserve naturelle dispose d'une réglementation spécifique, à travers l'ensemble des articles du décret de création de la réserve naturelle (cf. décret de création n°86-672 du 14 mars 1986), qui fixe les activités socio-économiques autorisées ou non au sein du périmètre réserve ; ceci afin d'assurer la conservation des espèces animales et végétales à l'origine du classement en réserve.

Il existe depuis 1986 une gestion réfléchie des habitats et des espèces, avant même la désignation du site Natura 2000. Ainsi, toutes les opérations (gestion, suivis scientifiques et éducation à l'environnement) appliquées à la réserve naturelle sont programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle, avec l'accord du comité consultatif de la réserve naturelle et en respect de la réglementation en vigueur sur ce périmètre.

Par conséquent, les futures actions présentées dans la suite du document tiennent compte de cette réglementation « réserve naturelle » (compatibilité des mesures proposées avec le respect du contenu des différents articles du décret de création de la réserve naturelle).

Il est rappelé ici que toute opération qui serait de nature à modifier fortement l'état ou l'aspect de la réserve naturelle doit faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation de modification d'état ou de l'aspect de la réserve naturelle, en application des articles L. 332-6 et L. 332-9 du Code de l'Environnement, avant de pouvoir être mise en œuvre.

□ *Des actions de protection, de gestion et de sensibilisation en faveur de la biodiversité :*

Les activités recensées, au sein de la réserve naturelle et donc du périmètre Natura 2000, découlent des actions menées par le gestionnaire de la réserve naturelle qui a pour mission principale la protection et la gestion de tous les habitats naturels et de toutes les espèces (végétales et animales), qu'elles soient d'ailleurs d'intérêt communautaire ou non. En général, concernant les habitats, il s'agit d'opérations d'entretien des milieux et de gestion des niveaux d'eau pour assurer la mosaïque de milieux à l'origine de la richesse biologique du site. Concernant la gestion des espèces végétales et animales, les actions portent également sur le contrôle (ou le suivi) des espèces envahissantes, qu'elles soient d'origine autochtone (sangliers, saules...) ou exotique (tortues de Floride, Azolla...). Ces espèces envahissantes ne restent pas « cantonnées » dans le périmètre Natura 2000 et leur influence est ressentie à l'échelle de la base de loisirs. À ces opérations de gestion des habitats et des espèces sont associés des suivis scientifiques qui doivent aider à la gestion du site, ainsi qu'à la compréhension des fonctionnements écologiques.

Certaines des activités réalisées par la réserve naturelle ont une incidence négative ponctuelle (suivis ou inventaires scientifiques à l'origine de dérangements des espèces d'oiseaux sensibles, journées « Portes Ouvertes »...) et très localisée (un point dans la réserve ou le long du sentier de découverte et d'animation de la réserve naturelle) sur les habitats et les espèces. Ces activités encadrées demeurent essentielles et « positives » dans le sens où elles participent aux missions de protection, de gestion et de sensibilisation.

Des pratiques marginales (braconnage, piégeage, vandalisme, dégradation d'infrastructures...) sont également recensées de manière relativement régulière (de l'ordre d'un incident par an en dépit de la réglementation en vigueur). Malgré la pose d'une clôture sur la partie terrestre (1991) et d'une ligne de bouée sur l'étrang, des indices de passages non autorisés sont encore découverts. La surveillance du site assurée par le gestionnaire du site, et tout particulièrement par l'agent, nouvellement commissionné « Police de la Nature » (depuis 2008), a pour but d'empêcher ce type de pratiques.

□ *La gestion hydraulique : aspect quantitatif et qualitatif :*

La gestion hydraulique est l'élément fondamental pour le bon fonctionnement écologique du site Natura 2000 et de la zone humide sur l'étang en général.

➤ *L'étang :*

Il est géré par le SMAGER de manière à remplir une fonction prioritaire d'écrêteur de crues, c'est-à-dire d'être un bassin capable de retenir une très grande quantité d'eau pour limiter les phénomènes de crues ; la limite de zone inondable s'étendant d'ailleurs jusqu'à la rigole du Petit Lit de Rivière pour la partie Nord et jusqu'au niveau de la « plaine des jeux » au Sud.

Ceci se traduit au niveau de l'étang et en particulier du site Natura 2000, par une variation saisonnière des niveaux d'eau de l'étang étroitement liée à la quantité de pluie tombée sur l'ensemble du réseau hydraulique géré par le SMAGER. Généralement, le niveau le plus bas de l'étang se situe généralement au début de l'automne (septembre-octobre) pour anticiper les épisodes de pluies importantes et ainsi être en mesure de pouvoir recueillir un maximum d'eau en cas de crues exceptionnelles ; le niveau le plus haut de l'étang étant généralement observé autour du mois de février (quand les stocks en eau sont maximum tout au long du réseau des étangs et rigoles).

Ces variations de niveaux d'eau, liées à une gestion humaine, coïncident globalement avec les cycles biologiques naturels de la faune et de la flore caractéristiques de la zone humide. La variation saisonnière des niveaux d'eau favorise ainsi le maintien des grandes surfaces de roselières, tout en assurant la présence de zones de vasières importantes lors des passages d'oiseaux migrateurs en septembre (période postnuptiale). Des niveaux d'eau hauts stables en hiver favorisent des conditions d'hivernage, ainsi que la reproduction pour les espèces nicheuses les plus précoce (exemple des espèces du groupe « canards ») en les protégeant de l'impact des prédateurs. La période de reproduction des poissons demande également des niveaux d'eau stables pour assurer des conditions favorables au niveau des frayères (dans les herbiers et berges inondées) jusqu'à l'éclosion des œufs.

En revanche, de manière générale et avec des conditions météorologiques normales, le niveau d'eau de l'étang au printemps est peu favorable à la période de migration prénuptiale (qui est par ailleurs une période plus courte que celle de migration postnuptiale d'automne) pour les espèces limicoles, en raison d'un niveau plutôt haut qui limite la surface de vasières disponibles. Seule une période sèche prolongée (absence de pluies) qui n'aurait pas permis de stocker pendant l'hiver un volume d'eau suffisant sur le réseau amont pourrait alors conditionner la présence de surfaces de vasières plus importantes au printemps, en raison d'un niveau d'eau de l'étang plus bas.

➤ *La station de lagunage :*

À proximité de l'étang a été ajouté un bassin à microphytes, bassin de décantation dit « bassin intermédiaire », prévu initialement pour être capable de retenir une grande quantité d'eaux pluviales, suivi de trois bassins à macrophytes, dits « bassins de végétation ». Il a également été décidé de réaliser, après compromis, des aménagements à des fins écologiques sur ce bassin (en raison de la richesse ornithologique identifiée) avec l'aménagement d'ilots de nidification et reprofilage des berges. L'ensemble du système fonctionne à la manière d'une station écologique de lagunage (avec autoépuration des eaux par l'action d'organismes microphytes et macrophytes).

Par la suite, avec la gestion des parcelles comprenant cet ouvrage déléguée au Syndicat Mixte depuis 1979 et la création de la réserve naturelle, il s'est opéré une gestion écologique des bassins qui a permis de favoriser la biodiversité en offrant des habitats supplémentaires aux espèces d'oiseaux communautaires (présence de zones de vasières, de roselières dans les bassins de végétation et le bassin intermédiaire, et de zones d'eau libre favorables à la pêche), tout en

mettant à jour la présence du seul habitat communautaire identifié sur le site Natura 2000. Une gestion conventionnelle de l'ouvrage, dédiée uniquement à limiter le risque de crues, n'aurait probablement pas permis l'expression de toute cette richesse biologique sur le site Natura 2000.

Il est ainsi accepté par l'ensemble de ces acteurs concernés (Syndicat Mixte BPAL - réserve naturelle, SMAGER, CASQY, DIREN, DDEA et Agence de l'Eau) que les bassins constituant la station de lagunage présentent un intérêt patrimonial écologique très fort, compatible avec la fonction première d'écrêteur de crues, qu'il s'agit de renforcer, voire de valoriser en tant qu'exemple écologique et économique à l'échelle du territoire de la CASQY (cf. compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2009).

Dans ce sens, des opérations de génie écologique visant la restauration de ces bassins vers des objectifs écologiques sont ainsi proposées dans la suite du document d'objectifs.

TABLEAU 5 : Activités recensées en dehors du périmètre Natura 2000 pouvant avoir une incidence sur le site Natura 2000
 (cf. Annexe 4 : nomenclature FSD des activités)

Activités	Code FSD	Qualification → incidence sur les habitats et les espèces communautaires	Origine des données
Fauche / Coupe	102	Opérations de gestion et d'entretien des espaces verts de la Base de Loisirs (fauche des prairies,...) → but non productif <ul style="list-style-type: none"> → Incidence positive → entretien des milieux ouverts non protégés et maintien d'une mosaïque de milieux ouverts. → Incidence négative → utilisation de produits phytosanitaires, pesticides... → Incidence potentielle négative → absence de calendrier de planification des actions sur ces milieux → faible prise en compte de la compatibilité de la gestion des espaces avec les enjeux écologiques 	PG-RNSQY
Pêche de Loisirs	220	L'AAPPMA « Carpe de Saint-Quentin » : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milleux Aquatiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Pêche autorisée sur l'ensemble des berges de l'étang, zones de navigation et surfaces comprises dans le site Natura 2000 / RNN exclues; ○ Pêche régulière tout au long de l'année ou événementielle (« safaris » carnassiers, « enduro-carpes » et pêche en barque). → Incidence positive dans la remontée d'informations quant à des incidents à l'échelle de l'étang (type pollutions ou « blooms » alcaux) → Incidence potentiellement négative (en cas d'introduction avérée d'espèces de poissons allochtones dont l'impact négatif est connu, ex : compétition piscicole interspécifique, préation sur les populations d'amphibiens...).	PG-RNSQY
Prélèvement sur la faune	240	<ul style="list-style-type: none"> • La chasse est strictement interdite sur le territoire de la Base de Loisirs • Des actions administratives peuvent avoir lieu sur ce territoire après autorisations particulières : <ul style="list-style-type: none"> ○ Battues administratives (autorisation préfectorale), afin de réguler les populations de sangliers (pour des raisons de sécurité publique) ; ○ Capture des sangliers dans une cage-piège mise en place sur le golf selon autorisation préfectorale ; ○ Opérations de régulation des populations de lapins de garennes (<i>Oryctolagus cuniculus</i>) sur le territoire de la base, après autorisation par le président de la Base de loisirs. → Incidence négative des battues administratives sur la tranquillité du site (dérangeement des espèces et dégradations potentielles des habitats)	PG-RNSQY
Piégeage, braconnage	243	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique régulière (collets, tirs nocturnes, passages dans la clôture,...) : ○ Sangliers ; ○ Lapins de garennes. → Incidence négative sur la tranquillité du site (dérangeement des espèces et dégradations potentielles des habitats d'espèces) → Risque de mise en danger des personnes (exemple : avec la découverte en 2009 de 2 « pièges-à-toup » dans des zones accessibles au public)	PG-RNSQY
Autres activités de pêche, chasse et cueillette	290	<ul style="list-style-type: none"> Opérations à caractère scientifique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Cueillette ponctuelle dans le cadre d'inventaires botaniques ○ Pêche dans le cadre de « piégeages scientifiques » (suivi des espèces invasives...) → Incidence contrôlée.	PG-RNSQY
Sentier, chemin, piste cyclable	501	<ul style="list-style-type: none"> Chemin pédestre au tour de l'étang de Saint-Quentin et dont une partie longe les limites du périmètre Natura 2000 (= « chemin du tour de l'étang »)) En relation avec le code 629 (autres sports de plein air et de loisirs) → Peu ou pas d'incidence hormis cas exceptionnel d'intrusion dans le site protégé, qui pourrait induire des dérangements des espèces)	PG-RNSQY
Golf	601	Golf public situé aux abords extérieurs du site Natura 2000 (au Nord et à l'Ouest).	PG-RNSQY
Sports nautiques	621	<ul style="list-style-type: none"> Activités nautiques pratiquées sur l'étang, en dehors des secteurs délimités par une ligne de bouée représentant la limite interdite de la réserve naturelle et par une autre ligne de bouée pour les zones de l'étang réservées strictement à la pêche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Navigation motorisée (→ uniquement pour assurer la sécurité des usagers) ; ○ Navigation « silencieuse » (voile, canoë...); ○ Navigation sportive (entraînement, régates...); → Incidence potentiellement négative : risque de dérangements liés à l'intrusion dans le périmètre de certains usagers.	PG-RNSQY

Autres sports de plein air et activités de loisirs	629	Activités proposées au sein de la Base de Loisirs : accueil de 1,5 à 2 millions de visiteurs par an sur le territoire de la Base de Loisirs <ul style="list-style-type: none"> ○ Piscine à vagues ○ Jogging (« chemin du tour de l'étang ») ; ○ Marche (« chemin du tour de l'étang ») ; ○ Vélo (« chemin du tour de l'étang »), rosaliées ; ○ Ferme pédagogique ; ○ Centre équestre ; ○ Activité « Branches et loisirs » (parcours dans les arbres) : activité régulière à proximité du périmètre Natura 2000 (zone « Bois Nord ») ; ○ Activités motorisées (karting, quad) encadrées (circuit fermés), seg-way ; ○ Zones à barbecue ; ○ Accueil d'événementiels ; ○ Tourisme lié à l'aspect historique de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines. 	PG-RNSQY
Pollutions	700	→ Incidence potentiellement négative : tranquillité du site en « opposition » avec les activités de loisirs pratiquées tout autour (dérangements,...) <p>Déchets divers (plastiques, bouteilles...) sur le pourtour de l'étang : <ul style="list-style-type: none"> ○ Déchets liés aux comportements de certains usagers de la Base de loisirs (non utilisation des poubelles disposées sur la base,...) ○ Déchets « mobiles » apportées via le « Grand Lit de Rivière » </p>	PG-RNSQY
Pollution de l'eau	701	→ Incidence négative sur les habitats et les espèces (dégradation de l'état de conservation des habitats,...) <p>Plusieurs origines des pollutions qui arrivent au niveau de l'étang via le « Grand lit de Rivière » : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pollution agricole (résidus de pesticides, herbicides, engrangis,...) ○ Pollution urbaine (ruissellement des eaux chargées en hydrocarbures, raccordements du réseau d'eaux usées au réseau d'eaux pluviales...) </p>	PG-RNSQY
Pollution de l'air	702	→ Incidence négative sur les habitats et les espèces? (dégradation de l'état de conservation des milieux aquatiques...) <p>Pollution liée à l'automobile : Trafic automobile très dense avec deux routes nationales qui cernent la Base de Loisirs au Nord et à l'Est et la proximité de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (= 150 000 habitants)</p>	PG-RNSQY
Nuisances sonores	710	→ Incidence difficile à évaluer <p>Nuisances néfastes pour la tranquillité du site Natura 2000, indispensable pour l'ensemble des espèces communautaires : <ul style="list-style-type: none"> ● Nuisances liées aux activités de loisirs pratiquées sur la Base de loisirs ● Passages relativement fréquents d'avions et d'hélicoptères à proximité du site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ○ aérodrome de Toussus-le-Noble, ~10km) ○ aérocircime de Saint-Cyr-l'Ecole, 10 km). ● Trafic automobile important (2 route nationales, agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) </p>	PG-RNSQY
Gestion des niveaux d'eau	853	→ Incidence négative ; dérangements pour les oiseaux, engendrés (principalement par hélicoptères) par le passage au-dessus ou à proximité du site <ul style="list-style-type: none"> ● Rôle principal de l'étang d'écrêttement des crues (→ stockage ou lâchers d'eau vers l'aval), dont la gestion est principalement assurée par le SMAGERR. <p>Cette fonction prévaut sur toutes les autres activités en lien avec l'étang (activités de loisirs : nautisme et pêche ; activités de la réserve).</p> ● Existence d'une « Courbe consensuelle des niveaux d'eau de l'étang » établie entre acteurs de la BPAI (poids de valeur juridique) 	PG-RNSQY
Gestion de la qualité des eaux → en lien avec code 701	-	→ Incidence positive si cette gestion hydraulique correspond aux besoins écologiques des espèces ; sinon potentiellement négative <ul style="list-style-type: none"> ● Gestion de la qualité de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence et entretien de barrages flottants anti-pollution par la SEVESC sur le Grand Lit de Rivière, avant l'entrée de l'eau dans l'étang ; ○ Existence d'un système de lagunage (qui pourrait être modernisé) servant à dépolluer les eaux pluviales ; ○ Suivi de la qualité des eaux de l'étang par des prélèvements réguliers d'eau par la SEVESC en deux autres points de l'étang hors périmètre Natura 2000 (au niveau du Grand Lit de Rivière (entrée de l'eau dans l'étang) et au niveau de la « Surverse de Guyancourt (sortie de l'étang) et par analyse des échantillons par le laboratoire SGS-Multilab. <p>→ Incidence positive des roselières et du lagunage qui limite la dégradation des habitats aquatiques par leur action d'aubépuration</p> <p>→ Il existe certaines formes de pollutions qui demeurent insuffisamment traitées à l'heure actuelle, en raison de dispositifs existants non adaptés à ces types de pollutions.</p>	PG-RNSQY

Eutrophisation	952	<ul style="list-style-type: none"> • Eutrophisation naturelle par atterrissage <p>→ Incertitudes liées à la qualité de l'eau et aux cycles des écosystèmes de la zone humide → Atterrissage : incidence négative sur les habitats avec un risque de disparition de ceux qui sont favorables aux espèces communautaires (exemple : vasières remplaçées par roselière, roselières remplacées par une saulaie))</p>	PG-RNSQY
Envahissement d'une espèce	954	<p>Plusieurs espèces animales et végétales à fort potentiel de colonisation, autochtones (sangliers, saules...) ou exotiques (Bermaches du Canada, Tortues de Floride, écrevisses américaines, Azolla...), font l'objet de suivi et de gestion (quand c'est possible) à l'échelle de l'étang.</p> <p>→ Incidence négative sur les habitats (dégradation de l'état de conservation des habitats...) ou directement sur les espèces (prédatation)</p>	PG-RNSQY
Dégâts de gibier (sangliers)	976	<ul style="list-style-type: none"> • 3 grands types d'impacts générés par les sangliers hors périmètre Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Risques liés à la sécurité publique avec un risque significatif de collisions avec des véhicules (sans oublier les risques d'incidents liés à la densité de population humaine) ◦ Impacts socio-économiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégâts sur les cultures (impact fort selon le type de pratiques agricoles) ▪ Dégâts sur les activités socio-économiques (exemple sur la base de loisirs : dégradations des greens et autres pelouses du golf ; dégradation des pelouses de la base de loisirs...) ◦ Impact écologique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prédatation des nichées <p>→ Incidence négative forte pour laquelle des opérations administratives de destruction de populations sont réalisées (cf. synthèse Tableau n°9).</p>	PG-RNSQY

SYNTHESE DU TABLEAU 5

□ Des pressions extérieures, liées à l'urbanisation ou aux loisirs, à proximité du site Natura 2000 :

En raison de sa position géographique et de sa faible superficie (superficie relative par rapport à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines), le site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » subit l'influence d'une multitude d'activités humaines provenant de l'extérieur. L'addition des différentes conséquences peut s'avérer néfaste pour la protection et la conservation de la biodiversité (dont les habitats et espèces communautaires font partie) à long terme sur le site Natura 2000.

La pression urbaine qui s'accroît autour de l'étang de Saint-Quentin est l'une des principales causes de ce constat. Progressivement, le site Natura 2000 est isolé des autres espaces naturels, séparés les uns des autres par l'urbanisation et la disparition progressive des corridors écologiques et des zones « tampon » (espaces moins riches biologiquement qui aident à la protection d'autres sites plus remarquables en absorbant une grande partie des nuisances). L'urbanisation s'accompagne généralement de problèmes environnementaux multiples (destruction d'espaces naturels en faveur d'espaces urbanisés, nuisances sonores, pollution de l'eau, pollution de l'air...).

L'« encadrement », l'« accompagnement » (par la participation ou concertation des acteurs locaux, par le biais d'expertises écologiques scientifiques,...) à la réalisation des projets d'aménagements autour du site Natura 2000 pourraient être des outils pour aider à limiter leurs impacts sur l'environnement.

La deuxième source de nuisances et de pression sur l'environnement (et donc pour le site Natura 2000) est la fréquentation humaine très forte sur les 600 hectares du territoire de la base de loisirs, en relation avec la multitude d'activités de loisirs proposées. En moyenne, 1,5 à 2 millions de visiteurs sur un périmètre de 600 hectares) est l'origine de nuisances (nuisances sonores et dérangements) qui peuvent être ressenties jusqu'à l'intérieur même de la zone la plus tranquille de la base de loisirs, à savoir le site Natura 2000. Cet espace de tranquillité est d'ailleurs la zone la plus recherchée par les oiseaux, comme le démontre leur répartition à l'échelle de l'étang : ils sont plus nombreux dans la partie réserve naturelle / site Natura 2000 (87 ha) que sur le reste de la BPAL. L'addition des impacts de chacune des activités de loisirs, qui se déroulent à proximité directe du site Natura 2000, pèse sur ces espèces. Elles pourraient être tentées d'aller rechercher ailleurs d'autres espaces, plus tranquilles mais dont la pérennité dans le temps n'est pas assurée, plutôt que de rester dans cette zone protégée et durable dans le temps.

Le maintien d'espaces favorables et des zones tampons, de même que la lutte contre les espèces envahissantes, sur le territoire de la base de loisirs en dehors du périmètre Natura 2000 contribue à la conservation de ces mêmes espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire à l'échelle de l'ensemble de l'étang. Pour aller dans ce sens, des mesures (opérationnelles ou de suivis scientifiques) figurent dans le plan de gestion de la réserve naturelle.

SYNTHESE DES TABLEAUX 3, 4 ET 5

□ Des activités intra-site Natura 2000 favorables à la biodiversité, des activités extra-site Natura 2000 moins favorables :

La majorité des menaces qui pèsent sur le bon fonctionnement du site Natura 2000 proviennent de l'« extérieur ». Ceci s'explique par le statut de protection de l'environnement très fort (celui de réserve naturelle nationale ; cf. Code de l'Environnement) qui s'applique depuis 1986 sur l'ensemble du site Natura 2000 et qui limite par conséquent fortement le type d'activités à l'intérieur de ce périmètre protégé.
À l'inverse, la taille relative du site Natura 2000 (87 ha) et les activités socio-économiques qui peuvent se dérouler autour de lui (sur les 600 hectares de la Base Régionale de loisirs et la fréquentation autour de 1,5 à 2 millions de visiteurs par an, et au-delà sur les 6 702 ha de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) mettent en lumière le fait que le site Natura 2000 est soumis à une multitude de problématiques et de pressions différentes (avec des risques potentiels plus ou moins importants).

Il s'agit donc de veiller et de réfléchir aux activités qui pourraient avoir une incidence négative forte pour ne pas mettre en péril la conservation du site Natura 2000 dans un bon état de fonctionnement écologique. Chaque activité peut présenter des effets plus ou moins néfastes pour l'environnement (les pollutions et la dégradation, voire la disparition, des habitats d'espèces étant les atteintes les plus graves pour l'environnement) ; l'accumulation des impacts pouvant avoir des conséquences très importantes pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à long terme.

De même, pour atténuer ces impacts, il est vivement conseillé de veiller au maintien dans le temps de zones « tampons » qui entourent actuellement le site Natura 2000, à savoir le Golf, la zone agricole au Nord, les activités nautiques non motorisées du centre nautique. Ces activités présentent un ratio « impacts écologiques / tranquillité du site Natura 2000 » assez peu perturbateur (sous réserve de pratiques respectueuses de l'environnement sur ces secteurs) pour le site Natura 2000 à ce jour (par rapport à d'autres secteurs beaucoup plus fréquentés et où les dérangements générés sont plus importants). En effet, elles protègent le site Natura 2000 en tant qu'interface / barrière entre l'espace protégé et l'espace d'activités plus impactantes (par rapport au risque de pénétration dans le site,...) et également en tant que zones de ressources (zones de nourrissage, de repos) que ce soit pour les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire Annexe I ou pour les espèces migratrices hors Annexe I de la directive Oiseaux. Il s'agirait pour ces espaces périphériques d'encourager leurs gestionnaires à aller vers des bonnes pratiques environnementales (par la mise en place de bandes enherbées et par la diminution des intrants à proximité des fossés par exemple). À contrario, une transformation de ces espaces au profit d'aménagements plus perturbateurs pourrait conduire à une baisse progressive de la richesse biologique patrimoniale du site Natura 2000 – réserve naturelle en particulier et de la BPAL plus généralement.

□ La gestion hydraulique : élément fondamental pour le bon fonctionnement de la zone humide :

La richesse biologique de la zone humide est liée à la gestion hydraulique, et plus précisément à la variation des niveaux d'eau (ou gestion quantitative de l'eau) de l'étang et des bassins de la station de lagunage présents dans le site Natura 2000.

Elle conditionne à la fois la conservation des espèces et celle de leurs habitats d'espèces dans un état favorable.

□ La concertation : le moteur du développement durable :

Pour compenser l'effet négatif d'un certain nombre d'activités qui affectent le site Natura 2000, il est important de souligner les efforts qui sont mis en œuvre d'un point de vue plus général dans le cadre du développement durable par l'ensemble des acteurs locaux. Ce cadre de discussion, de concertation dépasse souvent le cadre du site Natura 2000 et son périmètre :

- Le premier résultat dans cette direction porte sur l'accord entre les acteurs liés par la gestion des niveaux de l'étang (soit la réserve naturelle, la pêche et le centre nautique) à l'échelle du territoire de la base régionale de loisirs, se traduisant sous la forme d'une courbe consensuelle des niveaux d'eau de l'étang. Cette courbe permet théoriquement la pratique de chacune des activités tout au long de l'année, en prenant en compte les besoins de chacun. Cet accord qui reste formel n'a pas de valeur légale. Il ne prévaut pas non plus sur le rôle prioritaire joué par l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines (qui reste la sécurité des biens et des personnes) mais il constitue un premier niveau commun de concertation durable (qui sort du périmètre strict Natura 2000).

- La mise en place d'une gestion différenciée des espaces naturels du territoire de la Base de loisirs (en projet) serait également un processus favorable à la conservation des habitats naturels (ou semi-naturels) et des espèces « ordinaires » et « patrimoniales » dans le périmètre proche autour du site Natura 2000.

- La mise en œuvre d'un Agenda 21 par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui vise à réduire l'« empreinte écologique » de l'agglomération sur son territoire et son environnement. Une réflexion sur l'intérêt d'un « Projet Trame verte » est actuellement menée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, sous la forme d'une étude réalisée par les bureaux d'études Biotope et Indigo. La réserve naturelle a ainsi été conviée à participer à cette étude, en tant qu'acteur représentant la BPAL et expert scientifique écologue.

- La mise en œuvre progressive du SAGE Bièvre comprenant l'étang de Saint-Quentin, qui doit permettre de gérer de manière durable les besoins en eau (gestion quantitative) et de restaurer la qualité physico-chimique et biologique des eaux de surfaces (gestion qualitative) à moyen terme (vers 2015). Par conséquent, le site Natura 2000 et les oiseaux d'intérêt communautaire qui le fréquentent devraient bénéficier de cette amélioration de la gestion hydraulique, dont les effets devraient amener à l'amélioration de l'état de conservation général des milieux aquatiques.

□ L'obligation de réaliser une évaluation des incidences pour tout projet* à proximité d'un site Natura 2000 : cf. Annexe 5

* Cela signifie que « les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Pour ceux des programmes qui sont prévus par des dispositions législatives et réglementaires et qui ne sont pas soumis à étude d'impact, l'évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants du présent code. » (extrait de l'article L414-4 du Code de l'Environnement).

L'article R.414-21 du Code de l'Environnement précise le contenu du dossier d'évaluation d'incidence établi par le maître d'ouvrage, au titre de Natura 2000, à savoir que l'évaluation doit présenter successivement :

1. une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte de situation du programme ou du projet par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation ;
2. une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites ;
3. une analyse démontrant si le programme ou projet seul ou, le cas échéant, en conjuguaison avec d'autres programmes ou projets, a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés ;
4. les mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du programme ou projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, pendant ou après sa réalisation, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
5. une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet ou le programme à l'intégrité du site Natura 2000.

Pour les gestionnaires, il s'agira de prendre part, dans la mesure du possible, aux réunions techniques ou publiques qui concerneraient d'éventuels projets d'aménagements à proximité du site Natura 2000 pour expliquer notamment la démarche Natura 2000 (et ce que cela peut impliquer au niveau des procédures), dans le but de permettre la réalisation du dit-projet dans des conditions de respect de l'environnement.

TABLEAU 6 : Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données
Climat	- Températures modérées (T° moy : ~10°C) - Humidité ([e]_{air} moy : ~80 %)	<ul style="list-style-type: none"> Climat océanique (Atlantique) + périodes semi-continentales Amplitude thermique annuelle faible (hivers doux, étés frais) Vents dominants sud-ouest (océaniques humides) ; vents nord-est (froids) plus faibles 	PG-RNSQY, Station météo de Trappes
Hydrographie	<ul style="list-style-type: none"> Site Natura 2000 concerné par 1 SAGE Surface comprise dans le site Natura 2000 : 44,56 ha (étang) + 10,36 ha (système de lagunage) : <ul style="list-style-type: none"> - Bi : 6,41 ha (dont 5,96 ha d'eau libre) - BV1 : 0,24 ha (dont 0,24 ha d'eau libre) - BV2 : ,33 ha (dont 0,37 ha d'eau libre) - BV3 : ,66 ha (dont 0,50 ha d'eau libre) Débit hydraulique de l'étang - en temps normal : $\text{Vol}_{\text{temp}} = \text{Vol}_{\text{sortie}} = 100 \text{ L s}^{-1}$ - si besoin : $\text{Vol}_{\text{sortie max}} = \sim 435 \text{ L s}^{-1}$ Niveau « normal » de l'étang : Cote 161,5 NGF = 3,53 m (profondeur à l'échelle de lecture de la digue de l'étang) Coefficient d'imperméabilisation du bassin versant drainé : 0,55 	<ul style="list-style-type: none"> Site Natura 2000 concerné par le SAGE Bièvre en cours d'élaboration (cf. PDM Bièvre) Site Natura 2000 indirectement concerné par le SAGE Mauldre (déjà mis en œuvre) : <ul style="list-style-type: none"> situés sur le bassin versant de la Mauldre, eux même étant compris dans le périmètre du SAGE Mauldre, mais en connexion avec des ouvrages en aval (schématiquement : « bassin intermédiaire » → bassin de Pissaloup → Rù de Maldroit → Mauldre) Site en fin de chaîne d'un réseau de 10 étangs et 8 retenues (drainage de ~6 410 ha) : le « réseau des Etangs et Rigoles » <ul style="list-style-type: none"> Le « Grand lit de rivière » : il amène l'ensemble des eaux de ruissellement du réseau des « étangs et rigoles » (de 85 à 90% des eaux de l'étang amont) directement dans l'étang. Aucun prétraitement n'est réalisé à l'exception du ramassage de déchets flottants au niveau de deux barrages éclusants antipollution en terminaison du Grand Lit de Rivière. Ces eaux sont chargées en pesticides, engrangés, hydrocarbures, métaux lourds... L'exutoire des eaux de ruissellement d'une partie de la ville de Trappes qui transite par un désableur-déschuteur avant de rejoindre l'entrée du système de lagunage, au niveau du Bassin Intermédiaire. L'exutoire de la plaine de Neuilly, qui rejoint au niveau d'une rigole sous-terre l'exutoire de Trappes, débouche de manière aérienne dans la station de lagunage par le canal du bassin intermédiaire. 3 voies possibles à partir de la station de lagunage : Par la vanne intermédiaire, qui envoie l'eau vers le bassin de Pissaloup (bassin de rétention) Vers l'étang depuis les bassins de lagunage : grâce à des pompes électriques de relèvement, l'eau passe du Bassin Intermédiaire au premier bassin de végétation (BV1). L'eau transite ensuite de manière gravitaire à travers les bassins de végétation (BV1, BV2, BV3) pour déboucher sur l'étang (soit le traitement de 5 à 10% de l'eau de l'étang). Vers les pelouses du golf par l'intermédiaire de pompes. 1 sortie pour l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines : une surverse au niveau de l'étang qui envoie l'eau vers la rigole de Guyancourt et vers la vallée de la Bièvre ensuite. 	PDM Bièvre, PG-RNSQY
Hydrologie	En moyenne, 657 mm/an	<ul style="list-style-type: none"> Surface de l'étang qui est dépendante des niveaux d'eau (évaporation liée à la végétation et au vent) 	PG-RNSQY, Station météo de Trappes
Géologie	100 %	<ul style="list-style-type: none"> Automne et hiver : saisons les plus pluvieuses Printemps : période la plus sèche avec le mois d'avril Variations interannuelles qui peuvent être très importantes Influence de l'évaporation sur les niveaux d'eau du site Site localisé sur le bassin parisien : plaine sédimentaire 	IGN, BRGM, PG-RNSQY
Pédologie	n.d	<ul style="list-style-type: none"> Substrat essentiellement argileux sous l'étang Série stratigraphique complète de haut en bas : <ul style="list-style-type: none"> limons récents ; limons anciens ; sables de Lozère ; meulières de Montmorency ; sables de Fontainebleau Au tour de l'étang, on trouve des sols bruns lessivés développés sur le limon du plateau, puis les sables de Lozère et l'argile à meulière Existence de zones sablonneuses 	PG-RNSQY
Topographie	Altitude moyenne : 165 m Alt max : 175 m Alt min : 154 m	<ul style="list-style-type: none"> Site Natura 2000 sur le plateau de Trappes (relativement plat), délimité par 3 vallées (l'Yvette, le Ru de Gally et la Bièvre) Altitude maximale qui correspond à la « grande butte » érigée à partir des remblais provenant de l'installation du système de lagunage 	PG-RNSQY

SYNTHESE DU TABLEAU 6

□ Géologie et pédologie :

Le réseau hydraulique actuel de l'étang de Saint-Quentin trouve ses origines dans l'existence antérieure de grandes zones marécageuses, qui s'explique elle-même par la nature du sol. L'étang de Saint-Quentin repose sur les sables de Lozère, les meulières de Montmorency et leurs argiles associées qui assurent l'imperméabilité du substrat. Cette imperméabilité a notamment permis la création de l'étang et le maintien de mares temporaires tout au tour de l'étang. Les parties terrestres sud-ouest du site Natura 2000 sont d'origine artificielle puisqu'elles ont été créées à partir des remblais issus de l'installation de la station de lagunage.

□ Climat et hydrologie :

De par sa position géographique, le site Natura 2000 fait partie du domaine biogéographique atlantique, ce qui le soumet à des conditions météorologiques caractéristiques du climat océanique. Toutefois, en raison de son éloignement par rapport au littoral, celui-ci peut également être soumis à des influences typiques du climat continental. La dénomination de climat océanique dégradé peut être utilisée pour décrire ce type de climat « intermédiaire » (et qui concerne notamment le bassin parisien, le centre et la région toulousaine).

Ceci se traduit par des amplitudes thermiques faibles (ététs frais, hivers doux), par des précipitations régulières de faible importance.

En l'absence d'une source souterraine pour l'alimenter, l'étang de Saint-Quentin est directement dépendant de la pluviosité à l'échelle du bassin versant (soit l'équivalent du drainage de 15 000 ha).

□ Hydrographie :

Schématiquement, l'étang de Saint-Quentin sert de réceptacle aux eaux pluviales qui arrivent depuis la forêt de Rambouillet (soit un bassin versant équivalent à ~15 000 ha). En effet, l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines est une zone humide continentale dont 90% de l'eau de l'étang provient des étangs et retenues du réseau amont, les 10% restant provenant des eaux pluviales transitant par le système de lagunage. C'est également le plus grand plan d'eau d'Ile de France en terme de surface (surface (étang) ≈ 120 ha, en fonction du niveau d'eau), mais pas forcément en terme de volume d'eau (en raison de sa faible profondeur).

À l'échelle locale, l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines remplit donc à ce titre 2 grandes fonctions du point de vue hydraulique :

- celle de réservoir hydraulique (dont la gestion incombe au SMAGER) : l'étang est important dans la gestion de l'expansion des crues grâce à sa grande capacité de stockage potentiel des eaux de ruissellement provenant de la zone allant du plateau de Rambouillet à celui de Trappes.
- celle d'assainisseur naturel des eaux pluviales par l'action combinée de la station de lagunage, qui est en connexion avec l'étang, et celle des différentes roselières présentes sur l'étang.

TABLEAU 7 : Écosystèmes présents dans le site Natura 2000

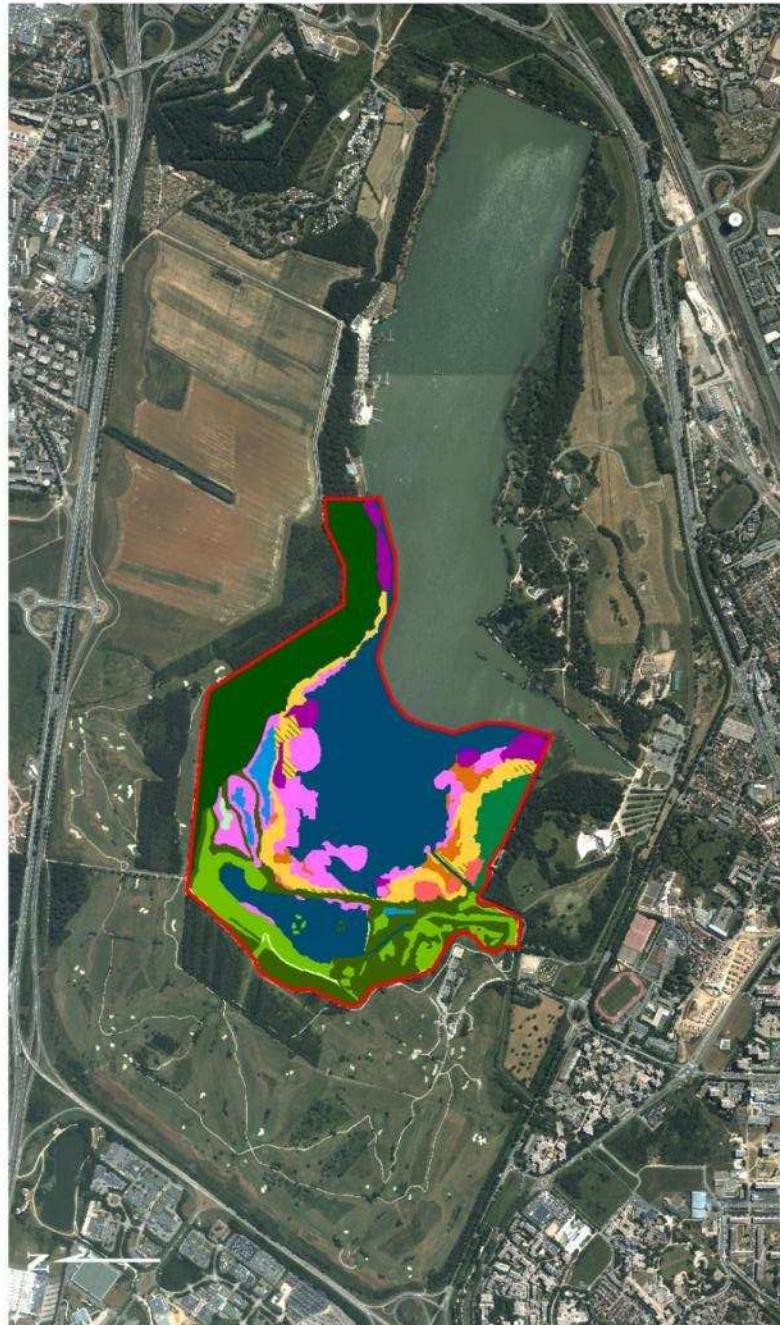
Typeologie CORINE Biotopes de la végétation	Surfaces (ha) ou linéaires (ml) présent dans le site Natura 2000	Etat de conservation du milieu	Habitat [C]	Espèce [C]	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Données source
Eaux douces stagnantes et végétation aquatique (avec apparition, en période d'xonondation, de vostères ou gazons amphibiens) :	27,85 ha	Etat moyen		Toutes les espèces sauf Bondière apivore	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces : o Gestion des niveaux d'eau o Pollution des eaux o Espèces envahissantes (Azolla filiculoides, sangliers...) o Eutrophisation o Atterrissement naturel 	FG-RNSQY MapInfo
Remarque : Cette catégorie comprend : - les surfaces d'eau eutrophe : - « étang » - « Bl » + « canal Bl » - les gazons amphibiens annuels septentrionaux (BV1) - les végétations aquatiques : - « BV2 » - « BV3 » - « mare aux crapauds »	26,04 ha - 20,12 ha - 5,89 ha	Etat moyen Etat moyen Etat moyen			<ul style="list-style-type: none"> • Compatibilités : o Courbe consensuelle de la gestion des niveaux d'eau de l'étang o Opérations de gestion du système de lagunage o Suivi des niveaux du système de lagunage 	FG-RNSQY MapInfo
Végétation de ceinture des bords des eaux (en partant de la terre ferme vers l'étang) = « roselière basse »	10,02 ha	Etat moyen	-	Espèces d'oiseaux de roselière	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces : o Gestion des niveaux d'eau o Pollution des eaux o Espèces envahissantes (saules) o Atterrissement naturel o Eutrophisation 	FG-RNSQY MapInfo
Remarque : Cette catégorie comprend : - les peuplements de grandes Laîches - les végétations à <i>Glyceria maxima</i> - les végétations à <i>Glyceria maxima</i> et <i>Saussures marécageuses</i> - les groupements à <i>Bidens tripartitus</i> - les végétations à <i>Phalaris arundinacea</i> - les scirpées lacustres	0,2 ha 5,90 ha 1,20 ha 1,60 ha 1,08 ha 0,04 ha	Etat moyen Etat moyen Etat moyen Etat moyen Etat moyen Etat défavorable			<ul style="list-style-type: none"> • Compatibilités : o Courbe consensuelle de la gestion des niveaux d'eau de l'étang o Opérations de gestion et de suivi des espèces envahissantes (sangliers, saules) 	FG-RNSQY MapInfo
« Roselières hautes »	12,40 ha			-	Espèces d'oiseaux de roselière	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces : o Gestion des niveaux d'eau o Pollution des eaux o Espèces envahissantes (sangliers, saules) o Atterrissement naturel o Eutrophisation
Remarque : Cette catégorie comprend : - les typhaies - les phragmitiaies	9,20 ha 3,20 ha	Etat favorable Etat moyen			<ul style="list-style-type: none"> • Compatibilités : o Courbe consensuelle de la gestion des niveaux d'eau d'étang (acteurs Base) o Opérations de gestion et suivi des espèces envahissantes (sangliers, saules) 	FG-RNSQY MapInfo

Prairies des plaines médo-européennes à fourrage	7,48 ha	Etat défavorable	-	Bondrée apivore	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces : <ul style="list-style-type: none"> ◦ fermeture naturelle du milieu ◦ Espèces envahissantes (sangliers, lapins et ligneux) • Compatibilité : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Projet « pâturage » à l'étude, en partenariat avec la ferme pédagogique ou centre équestre BPAL ◦ Opérations de gestion et de suivi des espèces envahissantes (sangliers) 	FG-RNSQY MapInfo
Fourrés médo-européens sur sol fertile	9,55 ha	Etat favorable	-	Bondrée apivore	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Installation du milieu forestier ◦ Compatibilité : ◦ Gestion et suivi des ligneux 	FG-RNSQY MapInfo
Chênaies atlantiques mixtes à Jacinthe des bois (« Bois Nord »)	15,90 ha	Etat favorable	-	Bondrée apivore	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Espèces envahissantes (sangliers) ◦ Opérations de gestion et de suivi des espèces envahissantes (sangliers, ligneux) 	FG-RNSQY MapInfo
Broussailles forestières décidues	2,86 ha	Etat moyen	-	Bondrée apivore	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Espèces envahissantes (sangliers) ◦ Opérations de gestion et de suivi des espèces envahissantes (sangliers) 	FG-RNSQY MapInfo
Bordures de haies	0,97 ha		-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Risque de développement sur des zones de vasières (exemple de la plantation d'aunes en bord de berges du Bl, pour créer une barrière écran, et dont les rejets ont colonisé la zone de vasières à proximité) • Compatibilités : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rôle de barrière visuelle qui limite le dérangement chez les espèces présentes sur les bassins 	FG-RNSQY MapInfo

Légende :
 Habitat^(IC) : habitat d'intérêt communautaire
 Espèce^(IC) : espèce d'intérêt communautaire

Cartographie de la végétation du site Natura 2000

Perimètre Natura 2000



0 0,5 1 Kilomètres

Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines - le 08/12/2009

Type d'habitats (Code CORINE biotopes)	
Eaux eutrophes (22.13)	
Gazons amphibiens annuels septentrionaux (22.32)	
Groupements à <i>Bidens tripartitus</i> (22.33)	
Végétations aquatiques (22.4)	
Phragmitiaées (53.11)	
Scirpaliaées lacustres (53.12)	
Typhaies (53.13)	
Végétation à <i>Glyceria maxima</i> (53.15)	
Végétation à <i>Glyceria maxima</i> x <i>Saussaïdes marecageuses</i> (53.15x44.92)	
Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i> (53.16)	
Peuplement de grandes Laîches (53.21)	
Prairies des plaines médico-européennes à fourrage (38.22)	
Fourrés médico-européens sur sol fertile (31.81)	
Bordures de haies (84.2)	
Broussailles forestières décidues (31.8D)	
Chênaies atlantiques mixtes à <i>Jacinthes des bois</i> (41.21)	

Fourrés médico-européens sur sol fertile (31.81)

Bordures de haies (84.2)

Broussailles forestières décidues (31.8D)

Chênaies atlantiques mixtes à *Jacinthes des bois* (41.21)

Végétation à *Glyceria maxima* x *Saussaïdes marecageuses* (53.15x44.92)

Végétation à *Phalaris arundinacea* (53.16)

Peuplement de grandes Laîches (53.21)

Prairies des plaines médico-européennes à fourrage (38.22)

Fourrés médico-européens sur sol fertile (31.81)

Chênaies atlantiques mixtes à *Jacinthes des bois* (41.21)

Végétation à *Glyceria maxima* (53.15)

Typhaies (53.13)

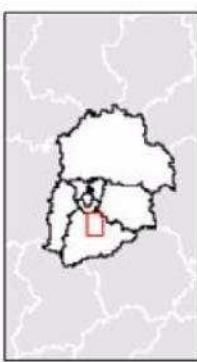
Scirpaliaées lacustres (53.12)

Phragmitiaées (53.11)

Groupements à *Bidens tripartitus* (22.33)

Gazons amphibiens annuels septentrionaux (22.32)

Eaux eutrophes (22.13)



Localisation: Ile de France, Yvelines

SYNTHESE DU TABLEAU 7

□ *Precisions apportées sur la notion d'habitat :*

De manière simplifiée, le terme habitat a plusieurs significations :

- selon les cahiers d'habitats : l'**habitat** est un ensemble non dissociable constitué d'un compartiment stationnel (conditions climatiques régionales et locales, matériau parental et sol, géomorphologie et leurs propriétés physiques et chimiques), d'une végétation et d'une faune associée (avec des espèces inféodées à une espèce végétale, à la végétation, ou utilisant un territoire plus grand que l'habitat considéré).

- selon le réseau natura2000.fr : un **habitat naturel ou semi naturel** est un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s) ; un **habitat d'espèce** correspond au milieu de vie de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse ...) qui peut comprendre plusieurs habitats naturels ; un **habitat naturel d'intérêt communautaire** est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

- selon le Muséum : l'**habitat naturel** est un concept qui se définit par un espace géographique, des facteurs environnementaux (climat, sol,..., faune et flore) et une organisation dans l'espace et dans le temps.

Par conséquent, dans l'ensemble du présent document, **la notion d'« habitat » est à considérer au sens de l'habitat d'espèce(s) d'intérêt communautaire**, à l'origine de la désignation du site (c.à.d. le milieu de vie de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse, zone de repos,...) qui peut comprendre plusieurs habitats naturels selon l'espèce considérée).

Concernant le site ZPS « Etang de Saint-Quentin », la définition de l'habitat, au sens de la directive Habitats, sera employée uniquement lors de référence (à tirer informatif) à l'unique habitat d'intérêt communautaire (code correspondant : 3130) recensé sur le site Natura 2000 (cf. Tableau n° 7 et fiche Habitat communautaire correspondante).

□ *Le site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » : une mosaïque de milieux naturels:*

Le site Natura 2000 est composé de milieux typiques de plusieurs écosystèmes, se traduisant par la présence d'une diversité de micro-habitats favorables aux différentes « familles » d'oiseaux d'intérêt communautaire citées par la suite dans le tableau 8 :

- une dominance des habitats caractéristiques d'une zone humide : une surface d'eau libre peu profonde qui connaît des variations saisonnières et annuelles des niveaux d'eau et enfin une surface stable de « roselière basse » (dominées par de la glycérie, de la baldingère...). La gestion de ces variations de niveaux d'eau est déterminante pour assurer des habitats dans un état favorable de conservation : elle détermine la présence de vasières et elle assure la « bonne santé » des roselières hautes du site Natura 2000 (dominées par des typhaceaes et des phragmitées).
- une grande partie terrestre présentant tous les stades de l'évolution de la végétation terrestre : des zones de pelouses, des zones de prairies, des zones semi-ouvertes (fruticées à dominante prunellier) et un stade de milieu fermé plus avancé, à savoir deux zones de boisement avec deux dynamiques différentes (le « Bois Nord » plus ancien correspondant à une chênaie, le « Bois Sud » plus jeune correspondant à une acéraie).

□ Des écosystèmes dans un état **non défavorable** de conservation dans l'ensemble :

La caractérisation de l'état de conservation des milieux permet d'estimer la « qualité » de ces milieux.

Ainsi, l'état de conservation des habitats est considéré comme favorable lorsque :

- son aire de répartition ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- et l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

En raison du statut de réserve naturelle qui protège l'ensemble du site ZPS depuis 1986, les mesures de gestion qui ont été mises en place depuis ont pour objectif minimal de maintenir l'« existant ». Ces opérations ont ainsi permis de limiter la dégradation des habitats autour de l'étang de Saint-Quentin, de telle manière que ces milieux sont jugés en 2009 (année du Docob) dans l'ensemble comme étant dans un état de conservation général **non défavorable**. Ceci ne garantit pas pour autant que chacun des habitats du site Natura 2000 soient pérennes à long-terme.

Ainsi, l'évolution naturelle des habitats terrestres se vérifie sur l'ensemble des parties terrestres du site Natura 2000 : la fermeture progressive des milieux ouverts est visible sur les parties terrestres du site. En effet, les zones de friches et prairies mésophiles sont peu à peu colonisées par des fruticées à *Prunus spinosa*. Cette évolution naturelle a pour effet de diminuer la diversité végétale et d'augmenter le degré de fermeture de ces espaces. Cette évolution menace par conséquent les milieux ouverts (friches et prairies mésophiles) et favorise l'expansion des fruticées (milieux semi-ouverts). Ceci aura à terme un effet significatif sur la faune et la flore (avec des changements du peuplement végétal et animal). Ces observations permettent de justifier le caractère **défavorable** concernant les milieux ouverts (dynamique de régression des friches et prairies), en opposition avec l'état de conservation **favorable** de la fruticée à *Prunus spinosa* (en expansion).

Il faut remarquer que les opérations de gestion mises en place jusque là (fauche annuelle des prairies...) dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle ont permis de limiter la vitesse de transformation des habitats sans pour autant garantir l'équilibre à long terme (en terme de surfaces notamment entre ces deux types de milieux antagonistes).

□ Des milieux dans un état **moyen** de conservation (à l'échelle locale):

La majorité des habitats caractéristiques d'une zone humide ont été décrits comme dans un état **moyen** de conservation.

D'une part, cela s'explique par la gestion des niveaux d'eau (partie « étang » et partie « lagunage ») : cela concerne les zones humides de l'étang et des bassins de la station de lagunage, à savoir les surfaces d'eau libres et la végétation associée (roselières hautes et basses).

La quantité d'apports hydrauliques, qui arrivent au niveau du site Natura 2000, est dépendante d'une part de la pluviosité naturelle et d'autre part des besoins (et obligations) des acteurs situés en amont du site Natura 2000 (le SMAGER notamment). Pour garantir des habitats favorables sur le site, il est nécessaire de maintenir une variation des niveaux d'eau en fonction des saisons, ce qui signifie une gestion raisonnée des apports hydrauliques en fonction du temps. En effet, un niveau « bas » des eaux (de l'étang ou du système de lagunage) assure la présence de vastières. Parallèlement, il y a aussi un besoin de variation de ces niveaux qui empêche à la fois la colonisation de ces zones de vasières par la végétation mais qui favorise les surfaces de roselières (à l'inverse un niveau d'eau constant, en combinaison avec le vent, a un impact négatif sur tiges des roselières).

Cette gestion hydraulique, qui ne peut être assurée par le gestionnaire du site Natura 2000 qu'en concertation avec les autres acteurs (cf. raisons mentionnées dans la synthèse des tableaux 3 à 5), fait donc peser une certaine incertitude sur la conservation des habitats en question.

D'autre part, cela peut s'expliquer par une tendance vers le retour à un état de conservation plus favorable (observations issues des suivis réalisés) : ceci concerne les zones de phragmitées, la « mare aux crapauds » et le « Bois Sud ».

Ainsi, la surface de phragmitaies sur l'étang connaît des phases d'alternance marquées par de la réduction de leurs surfaces ou au contraire des périodes de recolonisation. Après un temps de régression de leurs surfaces, les phragmitaies du site ont tendance à croître. Toutefois, la dynamique de ce type de végétation reste difficile à appréhender (une relative stabilité observée dans le temps, mais les raisons restent mal connues), ce qui explique le caractère moyen de l'état de conservation de ce milieu « phragmitaie », en l'absence de conclusions fiables sur la dynamique à court, moyen ou long terme.

Concernant la mare dite « mare aux crapauds », après avoir connu une période critique (baisse du niveau d'eau de la mare et virement brutal d'aspect en 2005), cette mare connaît un retour vers un état écologique plus favorable (avec recolonisation de la végétation aquatique, retour des peuplements amphibiens,...) à la suite d'une opération de restauration de mare (expérimentation sur une partie de la mare). Mais la « qualité » de la mare reste toutefois inférieure à ce qu'elle a pu être avant 2005. La « mare aux crapauds » est donc considérée dans un état moyen de conservation.

Le « Bois Sud » est un boisement de recolonisation. La richesse végétale de cet espace est relativement pauvre, et de fait ce boisement « ne présente pas de fait d'intérêt particulier du point de vue floristique ».

□ Des habitats d'espèces dans un état **favorable** de conservation :

Il existe, au sein du site Natura 2000, des milieux jugés dans un état de conservation favorable, à savoir les zones de typhaires et la forêt caducifoliée mésotrophe au nord (appelée « Bois Nord »).

Concernant les zones de typhaires, les suivis scientifiques, réalisés depuis la création de la réserve naturelle en 1986, ont montré que celles-ci ont progressé très fortement sur le site entre 1991 et 2001. Pour limiter une trop forte expansion aux dépens des autres communautés végétales et des vasières, il a ainsi été programmé dans le plan de gestion 2002-2006 de la réserve des opérations de contrôle de la dynamique (par broyage, bâchage et fauche) au niveau du bassin de végétation BV1 principalement. Il résulte de ces actions un maintien de la surface relative de typhaires par rapport aux autres groupements végétaux voisins.

Le « Bois Nord » présente un faciès mésohydrophile typique de la chênaie – chamaïe (code Corine 412). Autrefois géré en futaié irrégulière par l'ONF, il ne fait plus l'objet d'actions de gestion sylvicole particulière depuis 30 ans. Par conséquent, il est soumis depuis à l'évolution naturelle de tout milieu forestier, ce qui représente un intérêt particulier dans le sens où il offre une certaine quantité d'arbres sénescents, de bois morts au sol et de chablis (dus aux conséquences de tempêtes comme celle de 1999). Cela représente par conséquent autant d'écosystèmes favorables à la biodiversité (mousses et lichens, insectes et chauves-souris et oiseaux....).

□ Restaurer et maintenir les habitats vers un état de conservation favorable :

La richesse du site Natura 2000 s'explique en premier lieu par la diversité de milieux qui le composent. Des actions visant à restaurer les milieux jugés défavorables vers un état plus favorable seront programmées dans le document d'objectifs du site Natura 2000 ou dans le prochain plan de gestion de la réserve naturelle, selon les objectifs cibles (soit en relation avec la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, soit en relation avec la nature « ordinaire »). De même, les opérations dont l'impact s'avère être positif seront reconduites (voire « améliorées ») là aussi dans les deux documents (toujours selon les critères évoqués rapidement précédemment) afin de maintenir au minimum les habitats concernés dans un état de conservation actuel jugé moyen en 2009.

Au regard des listes d'espèces d'oiseaux recensées sur le site (cf. Tableaux 6 à 8) et dans le cadre de la conservation des espèces d'intérêt communautaire, il ressort que certains habitats sont plus « importants » que d'autres : la majorité des espèces recensées sont inféodées à la zone humide (qui regroupe schématiquement les zones d'eau libre, les zones de roselières et les zones de vasières) tandis que peu d'espèces forestières ont été contactées de manière régulière.

À partir de ces inventaires, il paraît essentiel de réaliser en priorité des mesures favorables à la conservation de la zone humide, cela devrait profiter à un plus grand nombre d'espèces plutôt que d'en réaliser en faveur de quelques espèces typiques de zones forestières. Une veille écologique des milieux forestiers semble suffire pour l'instant en termes de gestion. Des efforts de prospection dans ces milieux peu visités (en raison des protocoles de suivis en place) pourraient permettre de mieux évaluer la valeur patrimoniale de ces habitats.

TABLEAU 8 : Liste des espèces d'oiseaux mentionnées à l'Annexe I dir. Oiseaux et contactées sur le site depuis 1986 :

Nom latin de l'espèce	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Statut de fréquence des espèces du site Natura 2000 → Statuts biologiques des espèces à l'échelle du site Natura 2000 (période 1999-2008)	Origine des données
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	A022	Spécie régulière → R; NC(2c)Rc; PP(13)c; PA(16)c	PG-RNSQY
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	A193	Spécie régulière → R; NC(9c); NC(17)eunes; 32 individus max)Ra; PP(17)c; PA(24)c	PG-RNSQY
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocephale	A176	Spécie régulière → R; NC(8c)Rc; H(2)c; PP(60)c; PA(10)c	PG-RNSQY
<i>Aicedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	A229	Spécie régulière → R; H(2)Pc; PP(3)Pc; PA(2)c	PG-RNSQY
<i>Phalacrocorax pugnax</i>	Combattant varié	A151	Spécie régulière → R; PP(5)c; PA(7)c	PG-RNSQY
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	A132	Spécie régulière → R; H(50)c; PP(17)c; PA(21)p-c	PG-RNSQY
<i>Tringa glareola</i>	Chevallier sylvain	A166	Spécie régulière → R; PP(2)Pc; PA(10)c	PG-RNSQY
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	A094	Spécie régulière → R; PP(1)c; PA(5)c	PG-RNSQY
<i>Chlidonias niger</i>	Guitte noire	A197	Spécie régulière → R; PP(32)c; PA(9)c	PG-RNSQY
<i>Chlidonias hybridus</i>	Guitte moustac	A196	Spécie régulière → R; PP(35)c; PA(7)c	PG-RNSQY
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	A195	Spécie régulière → R; PP(3)c; PA(8)p-c	PG-RNSQY
<i>Larus minutus</i>	Mouette pygmée	A177	Spécie régulière → R; H(1)Rc; PP(16)c; PA(5)p-c	PG-RNSQY
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	A026	Spécie régulière → R; H(2)Ra; PP(1)Ra; PA(9)c	PG-RNSQY
<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	A027	Spécie régulière → R; H(2)Rg; PP(1)p-c; PA(6)c	PG-RNSQY
<i>Circus aeruginosus</i>	Buseard des roseaux	A081	Spécie régulière → R; H(1)Rc; PP(2)c; PA(3)c	PG-RNSQY
<i>Peris apivorus</i>	Bonditée apivore	A072	Spécie régulière → R; PP(1)p-c; PA(3)c	PG-RNSQY
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgette bleue à miroir	A272	Spécie régulière → R; H(1)Rc; PP(1)c; PA(1)c	PG-RNSQY
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	A140	Spécie régulière → R; H(500)p-c; PA(60)p-c	PG-RNSQY
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	A021	Spécie irrégulière → R; NC(1)cRc; NPO(1)Ra; PA(1)c	PG-RNSQY
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	A119	Spécie irrégulière → R; H(1)Rc; PP(1)Rg; PA(1)c	PG-RNSQY
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	A029	Spécie irrégulière → R; PP(1)p-c; PA(1)Rg	PG-RNSQY
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	A034	Spécie irrégulière → R; PP(1)Rg; PA(3)Rg	PG-RNSQY
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	A023	Spécie irrégulière → R; PP(1)Rg; PA(1)Ra	PG-RNSQY
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	A031	Spécie irrégulière → R; PP(1)Pc; PA(17)p-c	PG-RNSQY
<i>Limosa lapponica</i>	Batige rouge	A157	Spécie occasionnelle → C; PP(7)Ra; PA(12)Ra	PG-RNSQY
<i>Circus cyaneus</i>	Circaète Jean le Blanc	A080	Spécie occasionnelle → C; PP(1)Ra	PG-RNSQY
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A103	Spécie occasionnelle → C; PP(1)Ra; PA(1)Ra	PG-RNSQY
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	A098	Spécie occasionnelle → C; PA(1)Ra	PG-RNSQY
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	A030	Spécie occasionnelle → C; PA(3)Ra	PG-RNSQY
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	A222	Spécie occasionnelle → C; PP(1)Ra	PG-RNSQY
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	A131	Spécie occasionnelle → C; PP(2)Ra; PA(2)Ra	PG-RNSQY
<i>Mergus albellus</i>	Harle piette	A068	Spécie occasionnelle → C; S(1)Ra	PG-RNSQY
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	A127	Spécie occasionnelle → C; PP(15)Ra	PG-RNSQY
<i>Buteo oedicnemus</i>	Oedicnème criard	A133	Spécie occasionnelle → C; PP(1)Ra	PG-RNSQY
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	A082	Spécie occasionnelle → C; H(1)Ra; PA(1)Ra	PG-RNSQY
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	Spécie occasionnelle → Données ponctuelles	PG-RNSQY
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	A338	Spécie occasionnelle → Données ponctuelles	PG-RNSQY
<i>Corvus corone</i>	Caille des biés	A113	Spécie occasionnelle → C; PA(1)Ra	PG-RNSQY
<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek	A191	Spécie accidentelle → A; PP(2)Ra	PG-RNSQY
<i>Branca leucopsis</i>	Bernache nonnette	A045	Spécie accidentelle → A; H(1)Ra; PP(2)Ra; PA(2)Ra	PG-RNSQY
<i>Cygnus columbianus</i>	Cygne de Bewick	A037	Spécie accidentelle → A; PA(1)Ra (dernière donnée : 2002)	PG-RNSQY
<i>Sterna caspia</i>	Sterne caspienne	A190	Spécie accidentelle → A; PA(2)Ra	PG-RNSQY
<i>Sterna paradisea</i>	Sterne arctique	A194	Spécie accidentelle → A; PP(2)Ra	PG-RNSQY
<i>Tadorna ferruginea</i>	Tadorne casarca	?	Spécie accidentelle → A; PP(1)Ra	PG-RNSQY
<i>Phalacrocorax lobatus</i>	Phalacrope à bec étroit	A170	Spécie accidentelle → A; PA(2)Ra	PG-RNSQY
<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon	A007	Spécie accidentelle → A; H(1)Ra	PG-RNSQY

<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	A060	Espèce absente (dernière donnée : 1988)	PG-RNSQY
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	A073	Espèce absente (dernière donnée : 1998)	PG-RNSQY
<i>Oxyura leucocephala</i>	Erismane à tête blanche	?	Espèce absente	PG-RNSQY
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	A138	Espèce absente (dernière donnée : 1996)	PG-RNSQY
<i>Porzana pusilla</i>	Marouette de Baillon	A121	Espèce absente (dernière donnée : 1986)	PG-RNSQY
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074	Espèce absente	PG-RNSQY
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	A37	Espèce absente	PG-RNSQY
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	A246	Espèce absente	PG-RNSQY
<i>Pelecanus onocrotalus</i>	Rélican blanc	?	Espèce absente (dernière donnée : 1976)	PG-RNSQY
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseine	A255	Espèce absente	PG-RNSQY

Commentaires sur les statuts et critères validés par le groupe de travail « Oiseaux »

Statuts de fréquence :

- Espèce régulière (R) : si observée de 8 à 10 fois sur la période 1999-2008
- Espèce irrégulière (IR) : si observée de 4 à 7 fois sur la période 1999-2008
- Espèce occasionnelle (O) : si observée de 1 à 3 fois sur la période 1999-2008 (dans son aire de répartition naturelle)
- Espèce accidentelle (A) : si observée de façon anecdotique (en dehors de son aire de répartition naturelle)
- Espèce absente (Ab) : si la dernière observation connue sur le site est antérieure à 1999

Statuts biologiques :

- Reproduction (unité de mesure = couple) :

Nicheur certain (NC) :

- si observation d'alarmes vives, blessures (feintes, chez le mâle et la femelle,
- si observation récente ou présence de coquille d'œuf ou nid avec œuf(s) ou jeune(s) non volant(s)
- si observation d'un adulte couvant un nid ou transportant des aliments ou des sacs fécaux

Nicheur probable (NPL) :

- si observation d'un couple en période de reproduction dans un biotope favorable
- si observation d'un territoire occupé avec manifestations (chants, voix nuptiales, parades) sur plusieurs jours
- si observation d'une parade nuptiale caractéristique et insistante
- si observation de la visite d'un emplacement favorable pour un nid par les oiseaux
- si observation de démonstration d'alarmes suggérant la présence d'un nid ou de jeunes
- si observation de construction d'un nid (transport de matériaux, dégagement de cavités,...)

Nicheur possible (NPO) :

- si observation de l'espèce en période de reproduction dans un biotope favorable
- si observation d'un mâle chanteur dans un biotope favorable

- Migration (unité de mesure = individu) :

Passage printanier ou migration prénuptiale (PP) : caractérise le retour sur l'aire de nidification pour la reproduction
Passage automnale ou migration postnuptiale (PA) : caractérise le retour sur l'aire d'hivernage après reproduction

- Hivernage (H) (unité de mesure = individu) : espèce présente régulièrement sur le site entre le 11 décembre (2^{ème} décade de décembre) et le 10 février (1^{ère} décade de février)

- Estivage (E) (unité de mesure = individu) : espèce présente pendant la période de reproduction sans aucun indice de reproduction

- Stationnement long (S) (unité de mesure = individu) : espèce présente pendant plus de 1 mois

- Présence régulière (PR) (unité de mesure = individu) : espèce présente toute l'année

- Dortoir (DO) (unité de mesure = individu) : caractérise des rassemblements pour passer la nuit

- Informations complémentaires des statuts biologiques :

Commun (C) : si PA ou PP ou H ou NC ou NPL ou NPO observé de 8 à 10 fois sur la période 1999-2008
Peu commun (Pc) : si PA ou PP ou H ou NC ou NPL ou NPO observé de 4 à 7 fois sur la période 1999-2008
Rare (Rc) : si PA ou PP ou H ou NC ou NPL ou NPO observé de 1 à 3 fois sur la période 1999-2008

Soit pour la sternie pierregarin : R; NC (9c)Ra; PP(17)C; PA(15)C

R → régulière

NC(9c)Ra → nicheuse certaine rare (max : 9 couples)

PP(17)C → passage printanier commun (max : 17 individus)

PA(15)C → passage automnal commun (max : 15 individus)

SYNTHESE DU TABLEAU 8

□ De nombreuses espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux observées sur le site Natura 2000 :

La réserve naturelle a mis en place plusieurs types de suivis ornithologiques pluriannuels (comptage à vue, opérations de baguage et recensement des oiseaux chanteurs) qui sont à l'origine des informations (existence de jeux de données ornithologiques très importants depuis 1986).

Le tableau 8 dresse la liste des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la dir. Oiseaux qui ont été observées par la méthode du comptage décadaire depuis 1986. Cette méthode repose sur le contact d'espèce d'oiseaux depuis les points d'observation existants sur la réserve naturelle. Ces observations sont réalisées, toute l'année, sur le terrain à des intervalles de 10 jours maximum (une décade), soit un minimum de 3 comptages décadaires par mois, pour récolter des données fiables (détection fiable dans le temps des pics de migrations....).

À partir de ces données décadaires, il est dès lors possible d'établir le statut de fréquentation du site et le statut biologique pour chaque espèce. Ces deux types de statuts qui sont mentionnés, pour la période 1999-2008 (soit 10 ans de suivi continu), mettent en lumière l'importance du site Natura 2000 pour chaque espèce.

□ Une grande variabilité entre les espèces :

À partir de l'analyse des données concernant la période 1999-2008, il ressort une grande variabilité entre ces 55 espèces quant à l'utilisation du site Natura 2000 (au regard des statuts de fréquentation et des statuts biologiques).

Parmi les 56 espèces, 18 sont considérées comme régulières, 6 espèces sont considérées comme irrégulières, 14 sont décrites comme occasionnelles, 8 sont accidentelles (pour lesquelles le site Natura 2000 ne fait pas partie de leurs aires de répartition naturelle respectives) et enfin 10 espèces qui n'ont plus été contactées depuis 1999.

La majorité des groupes caractéristiques des zones humides (« limicoles », « rapaces », famille des « Laridae » et espèces de roselière ou palustre) sont représentées par au moins une espèce mentionnée à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » et qui peut être observée de manière régulière sur le site.

Seule la famille des « Anatidés » (c.à.d. celle des « canards ») n'est pas représentée par une espèce recensée et mentionnée à l'Annexe I de la directive Oiseaux. Par contre, certaines de ces espèces d'« Anatidés » figurent dans le FSD en tant qu'espèces migratrices régulières et pour lesquelles le site Natura 2000 représente un secteur à fort enjeu patrimonial (cf. TABLEAU 10). Les propositions et mesures de gestion, présentées par la suite, tiennent compte de la conservation de ces espèces migratrices non Annexe I.

Enfin, selon l'espèce d'intérêt communautaire considérée, celle-ci peut être amenée à fréquenter le site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » pour 3 raisons principales : soit pendant la période de reproduction pour s'y reproduire, soit lors de périodes de migration (de printemps ou d'automne) en tant qu'escala sur la voie de migration utilisée par l'espèce, soit pour l'hivernage (dans le cas d'espèces d'oiseaux plus « nordiques » pour lesquelles la migration peut s'arrêter au niveau du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »).

Il est donc important de veiller au maintien de ces trois grandes fonctions (site de reproduction, escale de migration, site d'hivernage) que peut jouer le site Natura 2000, à travers un ensemble de mesures de gestion adaptée des espèces et de leurs habitats.

□ **Le Pluvier doré et le Butor étoilé : deux espèces avec un statut particulier pour le site qu'il est nécessaire de préciser :**

Le Pluvier doré est, d'après l'analyse des données 1999-2008, une espèce qui fréquente régulièrement le site Natura 2000. Néanmoins, cette espèce ne pourra pas véritablement bénéficier directement de mesures favorables par le biais du dispositif Natura 2000 pour la raison suivante : son écosystème typique ne fait pas partie du périmètre Natura 2000.

En effet, le Pluvier doré est une espèce d'oiseau que l'on retrouve préférentiellement dans les champs agricoles fraîchement labourés car les espaces agricoles sont les zones de nourrissage privilégiées par cette espèce. Le site Natura 2000 ne propose pas de zones cultivées dans son périmètre, mais il subsiste une zone agricole encore active à proximité du site Natura 2000, à savoir les champs agricoles au nord sur le territoire de la base de loisirs.

De plus, le Pluvier doré vit souvent en colonie mixte avec le Vanneau huppé, qui peut aussi bien fréquenter les espaces agricoles que les zones humides. D'après les données 1999-2008, le Vanneau huppé est une espèce non communautaire avec un statut d'espèce régulière sur le site Natura 2000 et que l'on retrouve aussi bien au niveau des zones de vasières ou sur les berges humides que dans des espaces agricoles.

Il se peut donc que le pluvier doré ait été contacté régulièrement plutôt parce qu'il accompagnait le Vanneau huppé et non parce que le site Natura 2000 représente en lui-même un site important d'escala de migration pour cette espèce.

Pour cette espèce, il s'agira donc de veiller, en complément des mesures ciblées spécifiquement pour les espèces limicoles, au maintien de conditions favorables principalement sur les zones de nourrissage proches, en particulier les champs agricoles nord (soit une mesure de gestion hors Docob, ces champs étant localisés hors périmètre Natura 2000).

En revanche, d'après l'analyse des données 1999-2008, le Butor étoilé est une espèce qui fréquente irrégulièrement le site Natura 2000. Un doute subsiste néanmoins sur ce statut de fréquence sur le site Natura 2000 pour cette espèce. Ainsi, un défaut de pressions d'observation sur cette espèce pourrait être à l'origine d'un manque d'information (espèce très discrète, protocole de suivi inadapté,...) et donc à l'origine d'une sous-estimation quant à la fréquence de présence de cette espèce dans le site Natura 2000.

Par conséquent, bien que considérée comme irrégulière, cette espèce fait quand même partie des espèces d'intérêt communautaires ciblées dans le document d'objectif (notamment en raison de son statut national d'espèce vulnérable selon la méthode IUCN et des incertitudes citées précédemment). L'espèce devrait par ailleurs faire l'objet d'un protocole de suivi particulier (dans le cadre du plan de gestion 2010-2015). Elle devrait de toute manière profiter des mesures favorables à la conservation d'autres espèces de roselières (à l'image d'opérations en faveur du Blongios nain).

TABLEAU 9 : Liste des espèces d'oiseaux citées à l'Annexe I de la dir. Oiseaux considérées comme « cibles » sur le site Natura 2000 :

Nom latin de l'espèce	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Etat de conservation de l'habitat d'espèce sur le site Natura 2000 Fonction du site Natura 2000	Origine des données		
				■ Etats de conservation de l'espèce (3 échelles : échelle du site Natura 2000, échelle nationale, échelle internationale)		
				Site Natura 2000	Structure et fonctionnalité de la population	Liste Rouge IUCN
<i>Xobonychus minutus</i>	Blongios nain	A022	<input type="checkbox"/> Habitat : Roselières → état moyen	<input type="checkbox"/> Etat de conservation: non défavorable / favorable	NT	LC
			<input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o site de nidification certaine (2001) o site de nidification suspectée (2001, 2002, 2003, 2004)	<input type="checkbox"/> Structure : o R; NC (2)Ra; PP(13)C; PA(16)C o 2 couples/ an en moyenne o Effectif ^{max} : 16 i	Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)	PG-RNSQY
			<input type="checkbox"/> A proximité du site Natura 2000 (BPAL) : o site de nidification certaine (2002, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009)	<input type="checkbox"/> Double reproduction mise en évidence sur le site (i.e. 2 pontées réussies lors de la période de reproduction)		
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	A193	<input type="checkbox"/> Habitat : Zones dévégétalisées (îlots nus, gravières) → état moyen	<input type="checkbox"/> Etat : non défavorable	LC	LC
			<input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o site de reproduction (2008, 2009) o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Structure : o R; NC (9)Ra; PP(32)C; PA(15)C → 2008 : 9 couples + 17 juvéniles à l'envol	Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)	PG-RNSQY
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélancéphale	A176	<input type="checkbox"/> Habitat : Zone humide (îlots nus, roselières) → état moyen	<input type="checkbox"/> Etat de conservation: non défavorable / favorable	LC	LC
			<input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o site de reproduction (2008, 2009) o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Structure : o R; NC (8)Ra; H(2)Ra; PP(60)C; PA(10)C → 2008 : nidification sans réussite de reproduction	Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)	PG-RNSQY
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	A229	<input type="checkbox"/> Habitat : Ripsylves aux berges abruptes → état défavorable	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : défavorable	LC	LC
			<input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos) o site d'hivernage o site potentiel de reproduction	<input type="checkbox"/> Structure : o R; H(2)Pc; PP(3)Pc; PA(2)C o Espèce mentionnée nicheuse certaine (FSD 1988)	Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)	PG-RNSQY
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	A229	<input type="checkbox"/> Habitat : Roselières → état moyen	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : défavorable	VU	LC
			<input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos) o site d'hivernage	<input type="checkbox"/> Structure : o Ir; H(1)Rd; PP(1)Rac; PA(1)Pc	Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)	PG-RNSQY
<i>Phiomachus pugnax</i>	Combattant varié	A151	<input type="checkbox"/> Habitat : Vasières → état moyen	<input type="checkbox"/> Etat de conservation: non défavorable	NA ^(b)	LC
			<input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Structure : o R; PP(5)C; PA(7)C	Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)	PG-RNSQY

<i>Recurvirostra elegans</i>	Avocette élégante	A132	<input type="checkbox"/> Habitat : Vasières → état moyen <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; H(50)Ra; PP(17)Pc; PA(21)Pc	LC	LC	PG-RNSQY
<i>Tinga glareola</i>	Chevalier sylvain	A166	<input type="checkbox"/> Habitat : Vasières → état moyen <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; PP(2)Pc; PA(10)C	LC	LC	PG-RNSQY
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	A094	<input type="checkbox"/> Habitat : Forêt à proximité d'une étendue d'eau poissonneuse → état non défavorable <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; PP(1)C; PA(5)C	VU	LC	PG-RNSQY
<i>Chlidonias niger</i>	Guitette noire	A197	<input type="checkbox"/> Habitat : Roselières ou végétation émergente → état moyen <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; PP(32)C; PA(9)C	VU	LC	PG-RNSQY
<i>Chlidonias hybridus</i>	Guitette mousioïc	A196	<input type="checkbox"/> Habitat : Roselière / Zone humide → état moyen <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; PP(35)C; PA(7)Pc	NT	LC	PG-RNSQY
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	A195	<input type="checkbox"/> Habitat : zones dévégétalisées (flots nus, graviers) → état moyen <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; PP(3)C; PA(8)Pc	LC	LC	PG-RNSQY
<i>Larus minutus</i>	Mouette pygmée	A177	<input type="checkbox"/> Habitat : zones dévégétalisées (flots sableux, graviers) → état moyen <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; H(1)Ra; PP(16)C; PA(5)Pc	NA ^(b)	LC	PG-RNSQY

<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	A026	<input type="checkbox"/> Habitat : Zone humide → état non défavorable <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o ; H(2)Rc; PP(1)Rc; PA(9)C	LC	LC	PG-RNSQY Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)
<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	A027	<input type="checkbox"/> Habitat : Zone humide → état non défavorable <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; H(2)Rc; PP(1)PC; PA(6)C	NT	LC	PG-RNSQY Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	A081	<input type="checkbox"/> Habitat : Roselières → état moyen <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; H(1)Rc; PP(2)C; PA(3)C	VU	LC	PG-RNSQY Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	<input type="checkbox"/> Habitat : Prairies, boisements → état favorable <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; PP(1)FC; PA(3)C	LC	LC	PG-RNSQY Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	A272	<input type="checkbox"/> Habitat : Roselières / vasières → état moyen <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : non défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o Données de baguage R; H()PC; PP() ;PA()PC	LC	LC	PG-RNSQY Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	-	<input type="checkbox"/> Habitat : champs agricoles secondaire ; vasières → état moyen <input type="checkbox"/> Fonction du site Natura 2000 : o escale secondaire de migration (alimentation, repos)	<input type="checkbox"/> Etat de conservation : défavorable <input type="checkbox"/> Structure : o R; H(5000)PC; PA(600)PC	NE ?	LC	PG-RNSQY Rocamora G. (1999) Liste rouge (2008)

Catégories IUCN pour les listes rouges mondiale / France

Espèce menacée de disparition

CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories

RE	Espèce éteinte de métropole
NT	Quasi menacée (proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD	Données insuffisantes (l'évaluation n'a pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole)
NE	Non évalué (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

SYNTHESE DU TABLEAU 9

□ Une phase de hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire nécessaire pour déterminer les enjeux et les objectifs

À travers l'Annexe I, la directive Oiseaux liste un ensemble d'espèces d'oiseaux particulièrement menacées à l'échelle du territoire de l'Union européenne mais ne présente pas de hiérarchisation (ou de degré de menace) entre ces différentes espèces. Il incombe aux Etats membres de l'UE, et plus particulièrement aux gestionnaires de sites Natura 2000, d'identifier sur leurs territoires les enjeux et les objectifs de conservation de ces espèces mentionnées à l'Annexe I (quelle espèce ? où ? pourquoi ? comment ?).

Par conséquent, au vu du grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site Natura 2000 depuis 1986, il est rapidement apparu nécessaire de hiérarchiser, prioriser les espèces les unes par rapport aux autres afin de fixer des objectifs réalistes et réalisables à l'échelle du site Natura 2000. Le terme utilisé par la suite d'« espèce(s) prioritaire(s) » découle donc de cette phase de hiérarchisation et n'est pas une terminologie employée par la directive Oiseaux pour laquelle les espèces listées sont de même valeur patrimoniale.

Une méthode de hiérarchisation a été mise au point et validée par le groupe de travail « Oiseaux », en fonction de critères juridiques (statuts de protection des espèces) et biologiques (état de conservation aux différentes échelles de territoire, statut biologique de l'espèce à l'échelle du site). Ceci afin de répondre du mieux possible à l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire et en adéquation avec la réalité du site. Notamment, il paraît plus cohérent de mettre en œuvre de mesures favorables à des espèces menacées qui fréquentent très souvent le site, que des opérations pour des espèces toutes aussi menacées mais pour lesquels le site ne semble pas tenir un rôle aussi prépondérant (se traduisant par une fréquentation plus faible du site). Il faut également souligner un point important quant à la conservation des espèces communautaires irrégulières recensées sur le site. Au vu de la diversité des « groupes » d'oiseaux prioritaires (cf. Tableau 6), il est légitime de penser que les mesures qui seront mises en place, visant à la conservation des espèces communautaires régulières, devraient également être favorable à la conservation d'espèces irrégulières appartenant au même « groupe ». On pourrait citer par exemple la spatule blanche qui devrait bénéficier d'un site plus favorable pour elle, suite aux différentes actions menées en direction des 3 espèces de limicoles prioritaires pour le site Natura 2000 (à savoir Avocette élégante, Combattant varié et Chevalier sylvain).

L'ordre de présentation des espèces dans le tableau 7, tient compte des résultats de la phase de hiérarchisation : ainsi, l'espèce d'intérêt communautaire considérée comme la plus prioritaire pour le site, le Blongios nain, est la première espèce listée dans ce tableau.

□ Des espèces d'intérêt communautaire nicheuses ou migratrices qui fréquentent le site de manière régulière

Parmi les oiseaux d'intérêt communautaire réguliers, on peut tout de suite les distinguer en deux catégories par rapport au site Natura 2000 : les espèces qui côtoient le site pour nichier et celles qu'il cotoient en tant qu'escala de migrations ou d'hivernage. Ainsi, 3 espèces sont nicheuses certaines : il s'agit du Blongios nain, de la Sterne pierregarin et de la Mouette mélanocéphale (sans réussite de reproduction pour cette dernière). Ensuite, des soucçons de reproduction concernent deux espèces : le Martin-pêcheur d'Europe (décris comme nicheur dans le FSD compilé en 1988) et le Butor étoilé (avec un mâle chanteur contacté pendant plusieurs semaines en 2008).

Les 13 autres espèces mentionnées dans le tableau précédent appartiennent à la deuxième catégorie des espèces migratrices qui utilisent le site comme escale de migration soit au printemps, soit à l'automne ou les deux.

□ Au final : une grande richesse avifaunistique, reflet de la diversité d'habitats du site Natura 2000

La liste des 19 oiseaux d'intérêt communautaire « prioritaires » recensées depuis les premiers inventaires reflètent la mixité en terme d'habitat que il est possible d'observer sur le site Natura 2000 :

- On dénombre ainsi 3 espèces de « limicoles » typiques d'habitats offrant des zones de vasières.
- 6 espèces (Blongios nain, Butor étoilé, Mouette mélanocéphale, Guifette moustac et Busard des roseaux) sont plutôt inféodées aux différents zones de roselières présentes sur l'étang, même si le Blongios nain et la Mouette mélanocéphale utilisent également d'autres habitats, d'une nature différente des roselières, à savoir des îlots plus denses en arbustes pour le Blongios nain et des îlots dévégétalisés en grave pour la Mouette mélanocéphale.
- La Sterne pierregarin, la sterne naine et la Mouette pygmée ont une préférence naturelle pour les zones plus dénudées. C'est notamment le cas pour la Sterne pierregarin qui utilise les îlots en grave du bassin intermédiaire. Elles utilisent également les reposoirs disposés sur l'étang pour stationner lors des passages migratoires.

- Le Martin-pêcheur d'Europe a besoin de berges abruptes en aplomb de l'eau pour s'installer et nicher. Cette condition ne laisse par conséquent sur le site qu'une seule zone véritablement favorable pour cette espèce, à savoir le « canal B.I » situé à l'entrée du bassin intermédiaire (B.I.) et qui alimente en eau le système de lagunage.

- Le Balbuzard pêcheur utilise le site pour la pêche, ne disposant pas d'une zone forestière avec de grands arbres pour nicher au niveau du site Natura 2000.

- Pour les deux espèces d'aigrettes recensées (Grande aigrette et Aigrette garzette), l'ensemble du site Natura 2000 leur est favorable dans le sens où elles n'ont besoin que d'une grande surface de zones de pêche pour pouvoir s'alimenter et se reposer pendant les passages migratoires. Avec les différents éléments (mares, bassins et bordures d'étang) qui sont présent dans le site Natura 2000 (sans compter les quelques mares proches hors périmètre Natura), ces deux espèces ont à disposition une multitude de lieux riches en ressources alimentaires (poissons, amphibiens, voire reptiles).

- La Gorgebleue à miroir est une espèce un peu particulière, dans le sens où elle occupe les deux zones citées précédemment pour des besoins différents (les vasières comme aire d'alimentation et dans les roselières pour le reste de ses activités)

- La Bordrée apivore est la seule espèce communautaire régulière à fréquenter les zones terrestres du site, riches en hyménoptères (zones ouvertes et zones boisées) mais elle ne se reproduit pas sur le site Natura 2000.

- Le Pluvier doré est enfin une espèce « paradoxalement » concernée par la mise en œuvre du docob (cf. synthèse 6.1) qui ne devrait normalement pas fréquenter le site Natura 2000, mais plutôt des espaces de nature agricole. L'observation régulière de cette espèce dans le site Natura 2000 est fortement liée aux groupes de Vanneaux huppés, parmi lesquels les Pluviers dorés peuvent stationner.

Des fiches descriptives, réalisées pour chacune des espèces Annexe I prioritaires, sont présentées à la page suivante

► Fiches descriptives « Oiseaux »

FICHE 1:	Blongios nain	p. 54	FICHE 11:	Guifette moustac	p. 84
FICHE 2:	Sterne pierregarin	p. 57	FICHE 12:	Sterne naine	p. 87
FICHE 3:	Mouette mélanocéphale	p. 60	FICHE 13:	Mouette pygmée	p. 90
FICHE 4:	Martin pêcheur d'Europe	p.63	FICHE 14:	Aigrette garzette	p. 93
FICHE 5:	Butor étolé	p. 66	FICHE 15:	Grande aigrette	p. 96
FICHE 6:	Combattant varié	p. 69	FICHE 16:	Busard des roseaux	p. 99
FICHE 7:	Avocette élégante	p. 72	FICHE 17:	Bondrée apivore	p. 102
FICHE 8:	Chevalier sylvain	p. 75	FICHE 18:	Gorgebleue à miroir	p. 105
FICHE 9:	Balbuzard pêcheur	p. 78	FICHE 19:	Pluvier doré	p. 108
FICHE 10:	Guifette noire	p. 81			

Fiche 1-1

Blongios nain, Ixobrychus minutus

Code Natura 2000 : A022

Présentation générale de l'espèce:



Ecologie:

- Habitat : Bordure d'étang, phragmitaies, parfois typhaies, boisements lâches, saules, ronciers.
- Reproduction : De mai à juillet, nids isolés ou en petites colonies de faible densité, au-dessus de l'eau.
- Régime alimentaire : insectes aquatiques, petits poissons, batraciens. Chasse à l'affût ou de manière tardive.
- Migration : Afrique sub-saharienne, Europe.

Répartition	Europe	France	Île-de-France
Population estimée	4.000 / 7.000 couples	240 / 300 couples	« En danger »

Statut	France	Île-de-France
Nicheur	« En danger »	« Très rare »
Migrateur	« - »	« Très rare »
Hivernant	« Non hivernant »	« - »

Statuts de protection:	
- Annexe I Directive Oiseaux	
- Annexe II Convention de Berne	
- Annexe II Convention de Bonn	
- Protection nationale	

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEO/F, LPO, Paris. 598p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 399p.



jaune = estivant

• Site « Etang de Saint Quentin »

Fiche 1-2

Blongios nain, Ixobrychus minutus

Code Natura 2000 : A022

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce nicheuse certaine rare
 - espèce commune lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
- Remarque (s):
 - espèce nicheuse au sein de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et à proximité (sur le territoire base de loisirs)
 - mise en évidence sur le site d' 1 à 2 couvées par saison de reproduction (4 à 6 jeunes) avec émancipation rapide des jeunes (environ 10 jours)
 - fonction du site : site de reproduction; escale de migration (repos et/ou alimentation)
 - utilisation des roselières et des mares présentes sur tout le territoire BPAL comme territoire de chasse

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

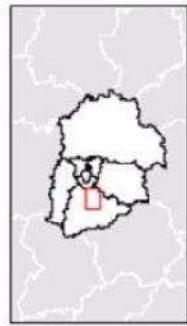
- Gestion hydraulique inadaptée
- Atterrissage naturel, entraînant une compétition spatiale entre la roselière et le saule notamment
- Dégradations de la roselière par les sangliers
- Qualité de l'eau médiocre
- Turbidité de l'eau élevée
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion quantitative et qualitative de l'eau)
- Objectif B: Consulter une mosaïque d'habitats favorables (milieux humides; maintien de la roselière et des autres zones fréquentées par l'espèce)
- Objectif C: Aménagements artificiels (entretien des linéaires écran/protection pour limiter les dérangements,...)
- Objectif E: Poursuivre la mission de veille écologique (suivis spécifiques « Blongios nain », suivi « roselières »)

Localisation des habitats* fréquentés par le Blongios nain sur le site Natura 2000

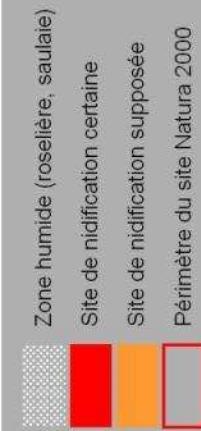
* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:

- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009



BASE REGIONALE DE LOISIRS
ST QUENTIN EN YVELINES

Fiche 2-1

Sterne pierregarin, *Sterna hirundo*

Code Natura 2000 : A193

Présentation générale de l'espèce:

Répartition	Europe	France	Statuts de protection:
Population estimée	100.000 / 125.000 couples	~ 5.000 couples	- Annexe I Directive Oiseaux - Annexe II Convention de Berne - Annexe II Convention de Bonn - Protection nationale
Statut	France	Ile-de-France	
Nicheur	« Non défavorable »	« Peu commun »	
Migrateur	« - »	« Peu commun »	
Hivernant	« Non évalué »	« Occasionnel »	

Ecologie:

- **Habitat :** Côtiers et fluviaux.

- **Reproduction :** Niche en colonie sur des zones peu soumises au dérangement, sur des substrats constitués de sables et graviers, colonisés par une végétation pionnière, ou en marais sur des touffes de laîches ou de roseaux. Susceptible de nicher sur des radeaux installés à cet effet. Très sensible au dérangement pouvant être la cause de l'échec des reproductions. Couvées de remplacement très souvent observées.

- **Régime alimentaire :** Petits poissons (jusqu'à 15 cm) et alevins

- **Migration :** Hiverne sur les côtes au sud et à l'ouest de l'Afrique, se reproduit en Europe (mi-avril à mi-septembre)

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEO/F, LPO, Paris. 598p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 399p.
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Siblet JP. (1998). Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.



© S. CAVALLES



jaune = estivant ; vert = résident ; bleu = hivernant
● Site « Etang de Saint Quentin »

Fiche 2-2

Sterne pierregarin, *Sterna hirundo*

Code Natura 2000 : A193

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce nicheuse certaine rare
 - espèce commune lors du passage printanier (migration préruptiale)
 - espèce commune lors du passage automnal (migration postruptiale)
 - espèce nicheuse dans la région
- Remarque (s):
 - espèce nicheuse au sein de la réserve naturelle de Saint-Quentin en Yvelines sur des îlots dévégétalisés
 - site de reproduction (îlots) partagé avec d'autres espèces nicheuses: mouette mélanocephale, mouette rieuse et autres...)
 - fonction du site: site de reproduction; escale de migration (repos et/ou alimentation)

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Gestion hydraulique inadaptée
- Risque de prédation des nids (par le sanglier principalement)
- Qualité de l'eau médiocre
- Turbidité de l'eau élevée
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion quantitative et qualitative de l'eau)
- Objectif B: Conserver une mosaïque d'habitats favorables (milleus terrestres : gestion des îlots de reproduction)
- Objectif C: Aménagements artificiels (installation d'un rideau flottant de reproduction; entretien des linéaires écran/protection ...)
- Objectif D: Gestion des espèces envahissantes (sangliers)
- Objectif E: Pursuivre la mission de veille écologique (suivi spécifique « Sterne pierregarin »)

Localisation des habitats* fréquentés par la Sterne pierregarin sur le site Natura 2000

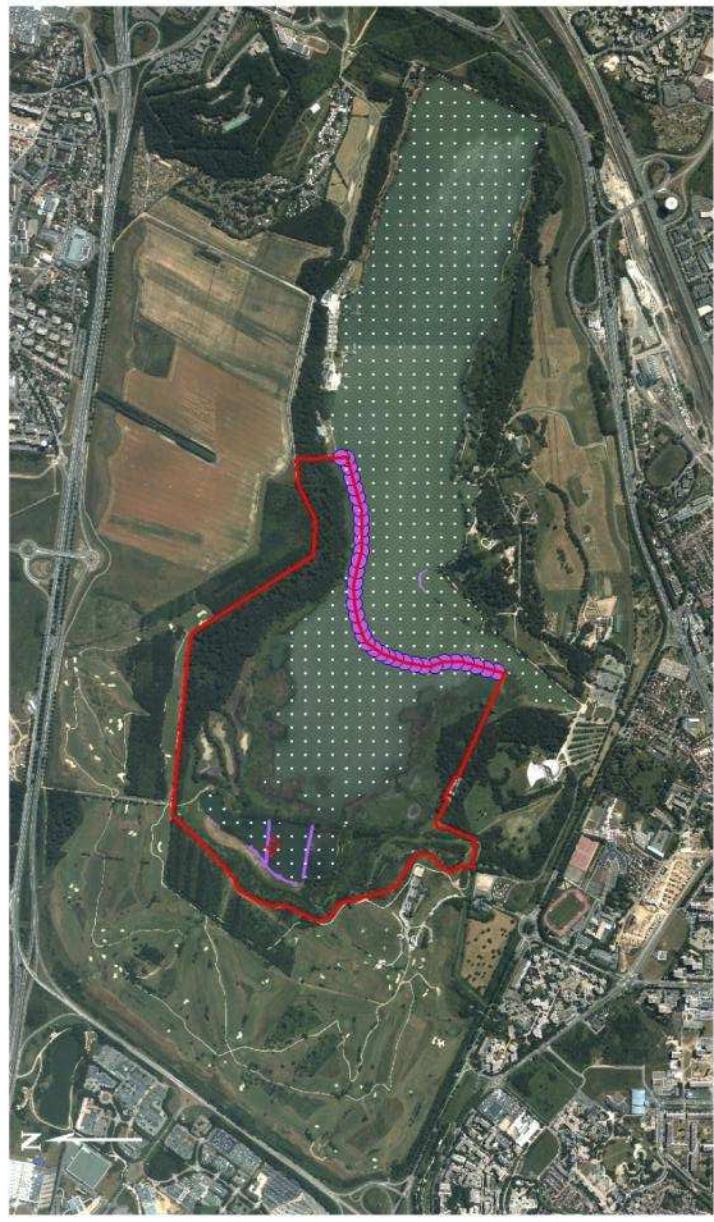
* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

- Zone de repos (bouée)
- Zone de repos (digue)
- Zone de repos (berges)
- Zone d'eau libre fréquentée
- Zone de repos (berges)
- Périmètre du site Natura 2000
- Site de nidification



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009

0 0,5 1
Kilomètres



Fiche 3-1

Mouette mélancophile, *Larus melanocephalus*

Code Natura 2000 : A176

Présentation générale de l'espèce:

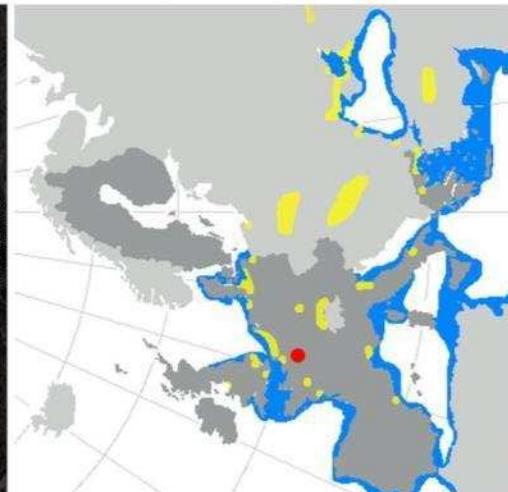


© F. ECOQUARD

Répartition	Europe	France
Population estimée	180.000 / 360.000 couples	~2.000 couples
Statut	France	Ile-de-France
Nicheur	« Rare »	« Très rare »
Migrateur	« - »	« Très rare »
Hivernant	« Rare »	« Très rare »

Ecologie:

- **Habitat :** Milieux côtiers, plus rarement à l'intérieur des terres
- **Reproduction :** Partage le type d'habitat de la mouette rieuse, s'inclue parfois dans les colonies. Niche dans les roselières ou à même le sol.
- **Régime alimentaire :** poissons, crustacés, lombrics, mollusques, parfois fruits
- **Migration :** Hiverne sur les côtes méditerranéennes



jaune = estivant ; bleu = hivernant
● Site « Etang de Saint Quentin »

- Bibliographie:**
- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. *Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* SEO/F, LPO, Paris. 598p.
 - Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). *Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé*, Paris. 399p.
 - Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). *Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région.* Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
 - Kovacs J.C. & Siblet J.P. (1998). *Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER*, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.

Fiche 3-2

Mouette mélancéphale, *Larus melanoccephalus*

Code Natura 2000 : A176

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:

- espèce régulière:
 - espèce nicheuse certaine rare
 - espèce commune lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
 - espèce rare en hivernage

- Remarque(s):

- espèce nicheuse au sein de la réserve naturelle de Saint-Quentin en Yvelines sur des îlots dévégétalisés
- pas de succès de reproduction
- site de reproduction (îlots) partagé avec d'autres espèces nicheuses: sterne pierregarin, mouette rieuse et autres...)
- fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation); site d'hivernage; (site de reproduction)

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

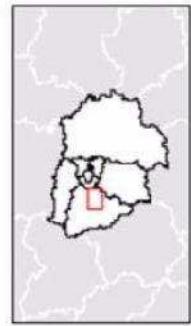
- Gestion quantitative hydraulique inadaptée
- Risque de prédation des nids (par le sanglier principalement)
- Dégradation de la roselière par les sangliers
- Qualité de l'eau médiocre
- Turbidité de l'eau élevée
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion quantitative et qualitative de l'eau)
- Objectif B: Conserver une mosaïque d'habitats favorables (milieux terrestres : gestion des îlots de reproduction; milieux humides: maintien de la roselière)
- Objectif C: Aménagements artificiels (entretien des linéaires écran/protection pour limiter les dérangements,...)
- Objectif D: Gestion des espèces envahissantes (sangliers)
- Objectif E: Pursuivre la mission de veille écologique (suivi spécifique « Mouette mélancéphale », suivi « roselières »)

Localisation des habitats* fréquentés par la Mouette mélanocéphale sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

- Zone de repos (bouée)
- ★ Zone de repos ou d'affut (piquet)
- Zone de repos (digue)
- Zone d'eau libre fréquentée
- Zone de repos (berges)
- Site de nidification favorable (colonies de Mouettes rieuses)
- Périmètre du site Natura 2000
- Site de nidification



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009

0 0,5 1
Kilomètres



Fiche 4-1

Martin-pêcheur d'Europe, *Alcedo atthis*

Code Natura 2000 : A229

Présentation générale de l'espèce:

Répartition	Europe	France	Statuts de protection:
Population estimée	47.400 / 67.800 couples	1.000 / 10.000 couples	- Annexe I Directive Oiseaux - Annexe II Convention de Berne - Protection nationale
Statut	France	Ile-de-France	
Nicheur	« À surveiller »	« - »	
Migrateur	« - »	« - »	
Hivernant	« À évaluer »	« - »	

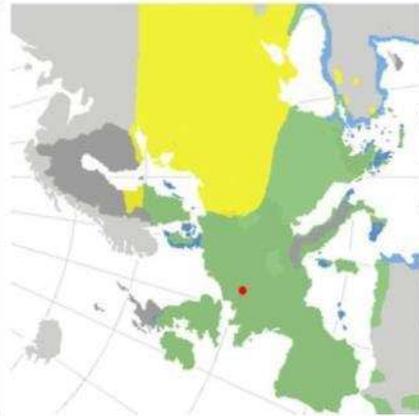


Ecologie :

- **Habitat :** Rips/îles et roselières en bordure de cours d'eau à faible courant ou de lacs avec une turbidité peu importante lui permettant de voir ses proies.
- **Reproduction :** Niche dans un terrier creusé dans une berge du cours d'eau ou dans un chablis.
- **Régime alimentaire :** Petits poissons ou larves d'amphibiens qu'il pêche à l'affût sur un perchoir au-dessus de l'eau.
- **Migration :** Une partie des populations les plus nordiques et continentales vont hiverner jusqu'en Afrique du Nord.

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* SEO/F, LPO, Paris. 598p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). *Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris.* 399p.
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). *Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région.* Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Siblet J.P. (1998). *Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF.* Vol. 35 : 107-117.



jaune = estivant ; vert = résident ; bleu = hivernant

- Site « Etang de Saint Quentin »

Fiche 4-2

Martin-pêcheur d'Europe, *Alcedo atthis*

Code Natura 2000 : A229

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce nicheuse potentielle (mention espèce nicheuse figurant dans la version du FSD compilée en 1988)
 - espèce peu commune lors du passage printanier (migration prénuptiale) ↗ effectif max : 3 individus
 - espèce commune lors du passage automnal (migration postnuptiale) ↗ effectif max : 2 individus
 - espèce peu commune en hivernage ↗ effectif max : 2 individus
- Remarque(s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation), site d'hivernage

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

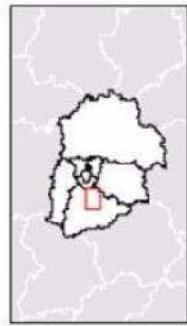
- Gestion quantitative hydraulique inadaptée (risque de marnages brutaux)
- Absence de berges abruptes non végétalisées, favorables à la reproduction de l'espèce
- Qualité de l'eau médiocre
- Turbidité de l'eau élevée
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion quantitative et qualitative de l'eau)
- Objectif B: Conserver une mosaïque d'habitats favorables (milleux terrestres: restauration de la « berge canal Bi »)
- Objectif C: Aménagements artificiels (installation de reposoirs naturels supplémentaires; entretien des linéaires écran/protection,...)
- Objectif E: Pursuivre la mission de veille écologique (suivi spécifique « Martin-pêcheur »)

Localisation des habitats* fréquentés par le Martin-pêcheur d'Europe sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

- ★ Zone de repos ou d'affut (piquet)
- Zone principale de contact
- Zone d'eau libre fréquentée
- Périmètre du site Natura 2000
- Ancien site de nidification possible



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009

0 0,5 1
Kilomètres

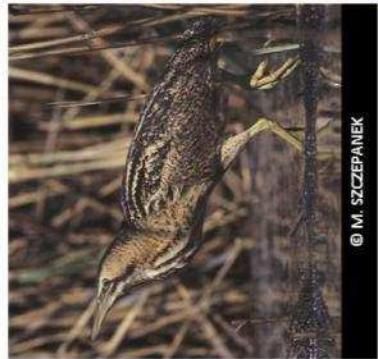


Fiche 5-1

Butor étoilé, *Botaurus stellaris*

Code Natura 2000 : A021

Présentation générale de l'espèce



© M. SZCZEPANEK

Repartition	Europe	France
Population estimée	20.000 / 42.000 couples	300 / 400 couples
Statut	France	Ile-de-France
Nicheur	« Vulnérable »	« - »
Migrateur	« - »	« - »
Hivernant	« Non évalué »	« - »

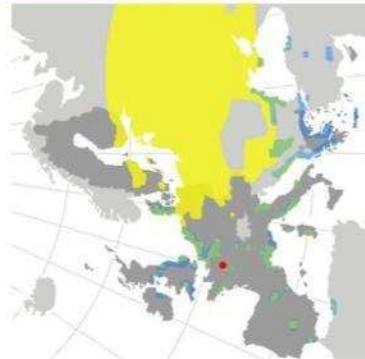
Ecologie :

- Habitat : Marais d'eaux douces ou saumâtres, bords de plans d'eau, roselières.
- Reproduction : Nid flottant dans les roselières. 4 à 6 œufs par couvée. Un mâle peut s'accoupler avec plusieurs femelles.
- Régime alimentaire : Poissons, insectes, vers, amphibiens, petits mammifères voire oiseaux.
- Migration : Se reproduit en Europe, peut être sédentaire sur le Bassin méditerranéen avec l'hivernage d'individus provenant de l'Europe du nord. Présent en Afrique.

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEO/F, LPO, Paris. 598p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 359p.
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). Les Oiseaux d'Ile-de-France. La faune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Siblet JP. (1998). Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.

- Site « Etang de Saint Quentin »



jaune = estivant ; vert = résident ; bleu = hivernant

Fiche 5-2

Butor étoilé, *Botaurus stellaris*

Code Natura 2000 : A021

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:

- espèce irrégulière:
- espèce rare lors du passage printanier (migration prénuptiale)
- espèce peu commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
- espèce rare en hivernage

- Remarque (s):

- fonction du site: site d'hivernage; escale de migration (repos et/ou alimentation)
- fréquence et utilisation du site mal connues du fait de la discréetion de l'espèce

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

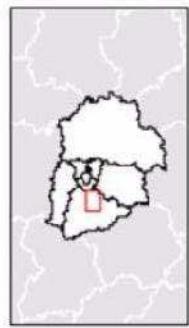
- Gestion hydraulique inadaptée
- Atterrissage naturel, entraînant une compétition spatiale entre la roselière et le saule notamment
- Dégradation de la roselière par les sanguliers
- Qualité de l'eau médiocre
- Turbidité de l'eau élevée
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif B: Conserver une mosaïque d'habitats favorables (milieux humides; maintien de la roselière)
- Objectif C: Aménagements artificiels (installation de reposoirs naturels supplémentaires; entretien des linéaires écran/protection,...)
- Objectif E: Poursuivre la mission de veille écologique (suivi ornithologique)

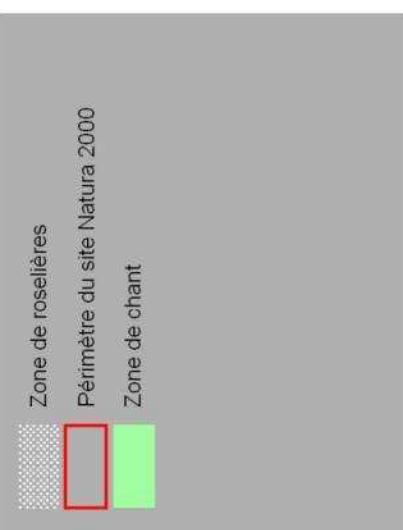
Localisation des habitats* fréquentés par le Butor étoilé sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009

0 0,5 1
Kilomètres



Fiche 6-1

Combattant varié, *Philomachus pugnax*

Code Natura 2000 : A151

Présentation générale de l'espèce:

Répartition	Europe	France	Statuts de protection:
Population estimée	~100.000 couples	~20 couples	- Annexe I et II Directive Oiseaux - Annexe III Convention de Berne - Annexe II Convention de Bonn - espèce chassable en France
Statut	France	Ile-de-France	
Nicheur	« Non évalué » « - »	« Rare »	
Migrateur			
Hivernant	« Vulnérable »	« Occasionnel »	

Ecologie:

- Habitat* : Marais, bordures vaseuses des plans d'eaux, rizières, tourbières, prairies inondées parfois bordés d'eaux saumâtres ou marines.
- Reproduction* : Niche sur des tourbières, 4 œufs en moyenne par femelle. Mâles polygames formant des leks.
- Régime alimentaire* : Larves, insectes, vers et mollusques, graines...
- Migration* : Hiverne dans le sud de l'Asie ou du Sahara, en petit nombre en Europe occidentale.

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. *Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* SEO/F. LPO. Paris. 598p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). *Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé*, Paris. 399p.
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). *Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région.* Delachaux et Niestlé. Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Siblet J.P. (1998). *Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF.* Vol. 35 : 107-117.
- Dubois P., Le Marechal P., Olliso G., Yesou P. (2000) *Inventaire des Oiseaux de France - Avifaune de la France métropolitaine.*



jaune = estivant ; vert = résident ; bleu = hivernant
● Site « Etang de Saint Quentin »

Fiche 6-2

Combattant varié, *Phiomachus pugnax*

Code Natura 2000 : A151

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce commune lors du passage printanier (migration prénuptiale) ↳ effectif max : 5 individus
 - espèce commune lors du passage automnal (migration postnuptiale) ↳ effectif max : 7 individus
- Remarque (s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation)

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

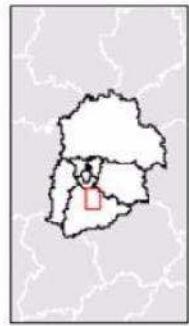
- Gestion quantitative hydraulique inadaptée (par rapport à la présence / absence de zones de vasières lors des migrations)
- Qualité de l'eau médiocre
- Qualité des sédiments médiocre
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion quantitative et qualitative de l'eau)
- Objectif B: Conserver une mosaïque d'habitats favorables (milieux humides; gestion de la roselière pour assurer le maintien de zones de vasières)
- Objectif C: Aménagements artificiels (entretien des linéaires écran/protection pour limiter les dérangements,...)
- Objectif E: Poursuivre la mission de veille écologique (suivi « limicoles »)

Localisation des habitats* fréquentés par le Combattant varié sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

-  Zones de vasières (surfaces variables)
-  Périmètre du site Natura 2000



Fiche 7-1

Avocette élégante, *Recurvirostra avosetta*

Code Natura 2000 : A132

Présentation générale de l'espèce:

Répartition	Europe	France	Statuts de protection:
Population estimée	30.000 / 50.000 couples	~ 2.500 couples	- Annexe I Directive Oiseaux - Annexe II Convention de Berne - Annexe II Convention de Bonn - Protection nationale
Statut	France	Île-de-France	
Nicheur	« Localisé »	« - »	
Migrateur	« - »	« Très rare »	
Hivernant	« À surveiller »	« Très rare »	

Ecologie:



© F. COUJARD

- Habitat :** Milieux saumâtres ou salés le plus souvent, vasières des estuaires, baies, lagunes, lacs salés, marais. Milieux associés aux eaux peu profondes, plus ou moins salés, étangs d'eaux douces pourvus de grandes vasières.
- Reproduction :** nidification à terre sur surface nue, parfois légèrement végétalisée, îlots et bancs de sables ou limons, ou gazons ras. En colonies d'importance variables, pouvant s'associer à d'autres espèces comme les sternes.
- Régime alimentaire :** Crustacés, larves d'insectes aquatiques, vers, insectes, petits mollusques, rarement petits poissons et graines.
- Migration :** Reproduction en Europe. Hivernage en Europe méridionale ou Afrique selon la zone de reproduction.

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* SEO/F, LPO, Paris. 598 p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). *Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris.* 399 p.
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). *Les Oiseaux d'Île-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région.* Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
- Kovacs JC. & Siblet JP. (1998). *Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Île-de-France.* Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.

- Site « Etag de Saint Quentin »



Fiche 7-2

Avocette élégante, *Recurvirostra avosetta*

Code Natura 2000 : A132

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce peu commune lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce peu commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
 - espèce rare en hivernage
- Remarque (s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation); site d'hivernage

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Gestion quantitative hydraulique inadaptée (par rapport à la présence / absence de zones de vasières lors des migrations)
- Qualité de l'eau médiocre
- Qualité des sédiments médiocre
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivi préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion quantitative et qualitative de l'eau)
- Objectif B: Conserver une mosaïque d'habitats favorables (milieux humides; gestion de la roselière pour assurer le maintien de zones de vasières)
- Objectif C: Aménagements artificiels (entretien des linéaires écran pour limiter les dérangements,...)
- Objectif E: Poursuivre la mission de veille écologique (suivi « limicoles »)

Localisation des habitats* fréquentés par l'Avocette élégante sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

- Zones de vasières (surfaces variables)
- Périmètre du site Natura 2000



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009
0 0,5 1 Kilomètres



Fiche 8-1

Chevalier sylvain, *Tringa glareola*

Code Natura 2000 : A166

Présentation générale de l'espèce:



© S. CAVAILLES

Répartition	Europe	France	Statuts de protection:
Population estimée	250.000 / 400.000 couples	méconnue	- Annexe I Directive Oiseaux - Annexe II Convention de Berne - Annexe II Convention de Bonn - Protection nationale
Statut	France	Île-de-France	
Nicheur	« Non défini »	« - »	
Migrateur	« Non défini »	« Rare »	
Hivernant	« Non défini »	« Occasionnel »	

Ecologie:

- *Habitat* : Marais, étangs, prés inondés, rizières, salines, zones à saicornes.
- *Reproduction* : Dans le Nord de l'Europe. Nids isolés dissimulés dans une touffe d'herbes en tourbières plus ou moins boisées. En moyenne 4 œufs par couple.
- *Régime alimentaire* : Coléoptères, larves d'insectes, trichoptères, petits mollusques et crustacés. Plus rarement baies, algues et graines.
- *Migration* : Hiverne principalement en Afrique du sud, jusqu'en Chine et Australie pour les natifs de Russie et Sibérie. Reproduction dans le nord de l'Europe, Allemagne, Finlande...

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. P opulations. Tendances. Menaces. Conservation. SEO/F, LPO, Paris. 598 p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 399 p.
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). Les Oiseaux d'Île-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé. Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Siblet J.P. (1998). Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en île-de-France. Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.

- Site « Etang de Saint Quentin »



Fiche 8-2

Chevalier sylvain, *Tringa glareola*

Code Natura 2000 : A166

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce peu commune lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
- Remarque(s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation)

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Gestion quantitative hydraulique inadaptée (par rapport à la présence / absence de zones de vasières lors des migrations)
- Qualité de l'eau médiocre
- Qualité des sédiments médiocre
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion quantitative et qualitative de l'eau)
- Objectif B: Conserver une mosaïque d'habitats favorables (milieux humides; gestion de la roselière pour assurer le maintien de zones de vasières)
- Objectif C: Aménagements artificiels (entretien des linéaires écran pour limiter les dérangements,...)
- Objectif E: Pursuivre la mission de veille écologique (suivi « limicoles »)

Localisation des habitats* fréquentés par le Chevalier sylvain sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

-  Zones de vasières (surfaces variables)
-  Périmètre du site Natura 2000



Fiche 9-1

Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*

Code Natura 2000 : A094

Présentation générale de l'espèce:



© S. CAVAILLES

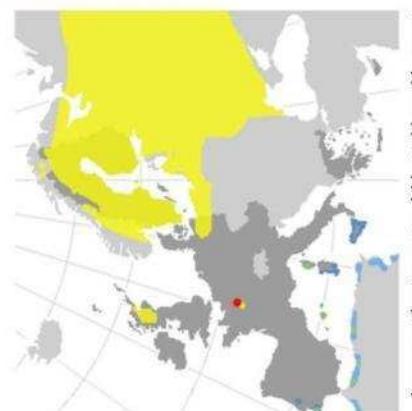
Répartition	Europe	France
Population estimée	~ 5,000 couples	40 / 50 couples
Statut	France	Ile-de-France
Nicheur	« Vulnérable »	« - »
Migrateur	« - »	« Très rare »
Hivernant	« Non évalué »	« - »

Ecologie:

- **Habitat :** Bordures de cours d'eau, bordure de mer et d'estuaires, lacs, grands étangs...
- **Reproduction :** Aire de branchements construite dans les arbres. Dans l'hémisphère nord.
- **Régime alimentaire :** Strictement piscivore (essentiellement des cyprinidés vivants, de taille moyenne repérés en vol ou parfois depuis un affût et péchés à la surface de l'eau)
- **Migration :** Reproduction en Europe. Hivernage en Europe méridionale ou Afrique selon la zone de reproduction.

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. *Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* SEO/F, LPO, Paris. 598p.
- Thiolay J-M & Bretagnolle V. (Coord.) (2004). Rapaces nicheurs de France. *Distribution, effectifs et conservation.* Delachaux & Niestlé, Paris, 176 p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). *Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 399p.*
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). *Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région.* Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Siblet J.P. (1998). *Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF.* Vol. 35 : 107-117.



jaune = estivant ; bleu = hivernant

- Site « Etang de Saint Quentin »

Fiche 9-2

Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*

Code Natura 2000 : A094

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce commune lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
- Remarque (s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation)
 - tentative de reproduction dans la région

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

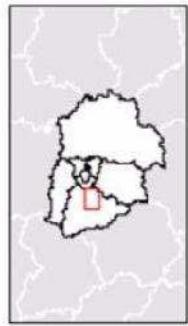
- Qualité de l'eau médiocre
- Turbidité élevée
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion quantitative et qualitative de l'eau)
- Objectif C: Aménagements artificiels (installation de reposoirs naturels supplémentaires; entretien des linéaires écran) / protection ...)
- Objectif E: Pursuivre la mission de veille écologique (suivi ornithologique)

Localisation des habitats* fréquentés par le Balbuzard pêcheur sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

- ★ Zone de repos ou d'affut (piquet)
- Zone d'eau libre fréquentée
- Périmètre du site Natura 2000



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009

0 0,5 1
Kilomètres



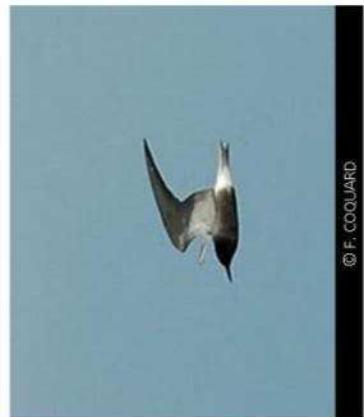
Fiche 10-1

Guitte noire, *Chlidonias niger*

Code Natura 2000 : A197

Présentation générale de l'espèce:

Répartition	Europe	France	Statuts de protection:
Population estimée	~ 4.000 couples	~ 250 couples	- Annexe I Directive Oiseaux - Annexe II Convention de Bonn - Protection nationale
Statut	France	Ile-de-France	
Nicheur	« Vulnérable »	« Occasionnel »	
Migrateur	« - »	« Rare »	
Hivernant	« Non hivernant »	« - »	



Écologie:

- **Habitat :** Lagunes, marais, étangs, cours d'eau, milieux côtiers
- **Reproduction :** En petites colonies parfois voisines de celles des mouettes rieuses. Nids flottants en roselières basses ou sur végétation émergente.
- **Régime alimentaire :** Insectes, larves, petits poissons, amphibiens
- **Migration :** Hiverne en Afrique tropicale, se reproduit en Europe. En France, surtout en passage migratoire, de mai à août.

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* SEO/F, LPO, Paris. 598p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). *Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 399p.*
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). *Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région.* Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
- Kovacs JC. & Siblet JP. (1998). *Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France.* Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.

jaune = estivant

- Site « Etang de Saint Quentin »



Fiche 10-2**Guifette noire, *Chlidonias niger*****Code Natura 2000 : A197****Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »****Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:**

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce commune lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
- Remarque (s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation)

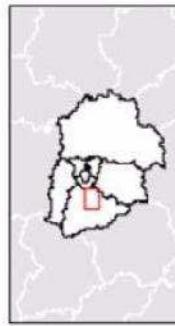
Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Qualité de l'eau médiocre
- Turbidité élevée
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion qualitative de l'eau)
- Objectif C: Aménagements artificiels (installation de reposoirs naturels supplémentaires; entretien des linéaires écran/protection,...)
- Objectif E: Poursuivre la mission de veille écologique (suivi ornithologique)

Localisation des habitats* fréquentés par la Guifette noire sur le site Natura 2000



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

- Zone de repos (bouée)
- ★ Zone de repos ou d'affut (piquet)
- Zone d'eau libre fréquentée
- Périmètre du site Natura 2000



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009

0 0,5 1
Kilomètres



Fiche 11-1

Guifette moustac, *Chlidonias hybridus*

Code Natura 2000 : A196

Présentation générale de l'espèce:

Répartition	Europe	France	
Population estimée	~ 40.000 couples	~ 2.100 couples	
Statut	France	Ile-de-France	
Nicheur	« À surveiller »	« - »	
Migrateur	« - »	« Très rare »	
Hivernant	« Non évalué »	« - »	



© F. COQLARD

Ecologie:

- Habitat : Marais, étangs, cours d'eau, et localement aussi sur les lagunes côtières et les estuaires.
- Reproduction : Construction d'une plate-forme flottante (amoncellement de végétation aquatique: herbes et juncs).
- Régime alimentaire : Insectes, larves, petits poissons, amphibiens.
- Migration : Hiverne en Afrique et parfois autour de la Méditerranée.

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEO/F, LPO, Paris. 598 p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 339 p.
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Sibley J.P. (1998). Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.

jaune = estivant

- Site « Etang de Saint Quentin »



Fiche 11-2**Guifette moustac, *Chlidonias hybridus*****Code Natura 2000 : A196****Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »****Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:**

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce commune lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce peu commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
 - Remarque(s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation)

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

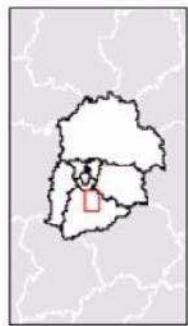
- Qualité de l'eau médiocre
- Turbidité élevée
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion qualitative de l'eau)
- Objectif C: Aménagements artificiels (installation de reposoirs naturels supplémentaires, entretien des linéaires écran/protection,...)
- Objectif E: Poursuivre la mission de veille écologique (suivi ornithologique)

Localisation des habitats* fréquentés par la Sterne naine sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

- Zone de repos (bouée)
- ★ Zone de repos ou d'affut (piquet)
- Zone d'eau libre fréquentée
- Périmètre du site Natura 2000



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009

0 0,5 1
Kilomètres



Fiche 12-1

Sterne naine, *Sterna albifrons*

Code Natura2000 A195

Présentation générale de l'espèce:



© F. COQUARD

Répartition	Europe	France
Population estimée	30.600 / 46.800 couples	1.000 / 1.500 couples
Statut	France	Ile-de-France
Nicheur	« Rare »	« Très rare »
Migrateur	« - »	« - »
Hivernant	« Vulnérable »	« Très rare »

Statuts de protection:

- Annexe I Directive Oiseaux
- Annexe II Convention de Berne
- Annexe II Convention de Bonn
- Protection nationale

Écologie:

- **Habitat:** Aime les plages sablonneuses ou les rives caillouteuses des cours d'eau.
- **Reproduction:** Niche en petites colonies sur les plages ou sur les bords des lagunes. Les parents creusent une faille dépression dans le sol, et la femelle garnit parfois le lieu choisi de gros cailloux. La ponte a lieu en mai/juin. La couvée se compose de 2 ou 3 œufs. Les jeunes volent au bout de 4 semaines.
- **Régime alimentaire:** Se nourrit de petits poissons, petits crustacés, d'insectes, et parfois de mollusques.
- **Migration:** Visiteuse d'été; hivernante en Afrique.

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* SEO/F, LPO, Paris. 598P.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). *Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé*, Paris. 399p.
- Lemarchal P. & Lesaffre G. (2000). *Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région.* Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Siblet J.P. (1998). *Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF.* Vol. 35 : 107-117.



jaune = estivant

• Site « Etang de Saint Quentin »

Fiche 12-2

Sterne naine, *Sterna albifrons*

Code Natura2000 A195

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce commune lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce peu commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
- Remarque (s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation)

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

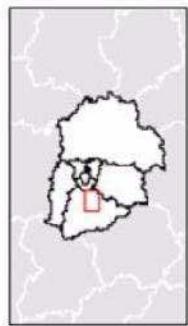
- Qualité de l'eau médiocre
- Turbidité élevée
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion qualitative de l'eau)
- Objectif C: Aménagements artificiels (installation de reposoirs naturels supplémentaires; entretien des linéaires écran/protection,...)
- Objectif E: Poursuivre la mission de veille écologique (suivi ornithologique)

Localisation des habitats* fréquentés par la Sterne naine sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

- Zone de repos (bouée)
- ★ Zone de repos ou d'affut (piquet)
- Zone d'eau libre fréquentée
- Périmètre du site Natura 2000



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009

0 0,5 1
Kilomètres



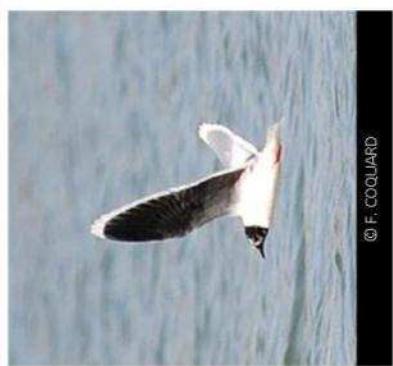
Fiche 13-1

Mouette pygmée, *Larus minutus*

Code Natura 2000 : A177

Présentation générale de l'espèce:

Répartition		Europe	France	Statuts de protection:
Population estimée		24.000 / 30.000 couples	?	- Annexe I Directive Oiseaux - Annexe II Convention de Berne - Annexe II Convention de Bonn - Protection nationale
Statut		France	Ile-de-France	
Nicheur		« - »	« - »	
Migrateur		« - »	« Très rare »	
Hivernant		« Vulnérable »	« Occasionnel »	



© F. COQUARD

Ecologie

- Habitat:** Habituellement, se trouve dans un environnement aquatique, marais, lacs et rivières. Passe l'hiver dans les estuaires, près des lacs et des côtes.
- Reproduction:** Niche dans la végétation dans des zones où l'eau est peu profonde. De préférence dans des colonies serrées, sur des terres humides, des basses plaines herbeuses et des marais d'eau douce. Le nid, qui est un creux dans le sol obtenu par grattements, est tapissé de feuilles, d'herbes et de roseaux.
- Régime alimentaire:** Se nourrit d'insectes en été; en hiver, consomme une variété de crustacés et de petits poissons glanés à la surface de l'eau.
- Migration:** Hiverne en Europe Occidentale et autour de la Méditerranée. Celles qui migrent peuvent être observées généralement en avril-mai et août-octobre.

Pas de source disponible concernant la carte de répartition pour cette espèce

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEO/F, LPO, Paris. 598p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 399p.
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). Les Oiseaux d'Ile-de-France. La faune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé. Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Siblet J.P. (1998). Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.

Fiche 13-2

Mouette pygmée, *Larus minutus*

Code Natura 2000 : A177

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce commune lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce peu commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
 - espèce rare en hivernage
- Remarque(s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation); site d'hivernage

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

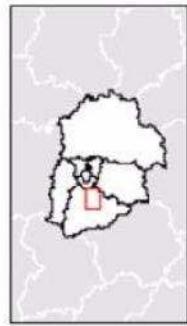
- Qualité de l'eau médiocre
- Turbidité élevée
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion qualitative de l'eau)
- Objectif C: Aménagements artificiels (installation de reposoirs naturels supplémentaires; entretien des linéaires écran/protection,...)
- Objectif E: Poursuivre la mission de veille écologique (suivi ornithologique)

Localisation des habitats* fréquentés par la Mouette pygmée sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

- Zone de repos (bouée)
- ★ Zone de repos ou d'affut (pique)
- Zone fréquentée
- Périmètre du site Natura 2000



Fiche 14-1

Aigrette garzette, *Egretta garzetta*

Code Natura 2000 : A026

Présentation générale de l'espèce:

Répartition	Europe	France
Population estimée	34.500 / 50.000 couples	~ 9.850 couples
Statut	France	Ile-de-France
Nicheur	« À surveiller »	« - »
Migrateur	« - »	« Très rare »
Hivernant	« Non évalué »	« - »



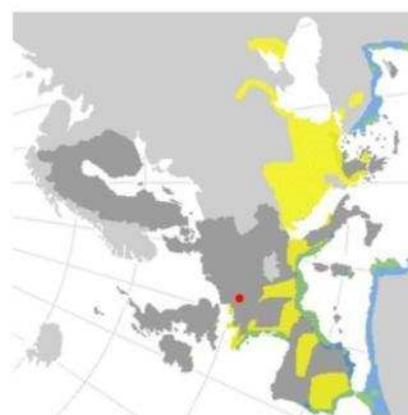
© F. COQUARD

Ecologie

- **Habitat:** Présente dans une large variété de zones humides ouvertes, à l'intérieur des terres ou en zone côtière, dans des eaux peu profondes autour des lacs, près de rivières, des fleuves et dans les estuaires.
- **Reproduction:** Niche en colonies, avec d'autres espèces d'ardéidés dans les roselières, les zones broussailleuses humides ou les arbres près de l'eau.
- **Régime alimentaire:** Se nourrit de petits poissons, amphibiens, invertébrés et reptiles
- **Migration:** Hivernage pour la plupart en Afrique (une partie en France et Espagne, et beaucoup au Moyen-Orient)

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEO-F, LPO, Paris. 598 p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström L., Grant P.J. (1999). Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 399p.
- Lemarchal P. & Lesaffre G. (2000). Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Siblet J.P. (1998). Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.



jaune = estivant ; vert = résident ; bleu = hiver
● Site « Etang de Saint Quentin »

Fiche 14-2

Aigrette garzette, *Egretta garzetta*

Code Natura 2000 : A026

Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »

Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière:
 - espèce rare lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
 - espèce rare en hivernage
- Remarque (s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation); site d'hivernage

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

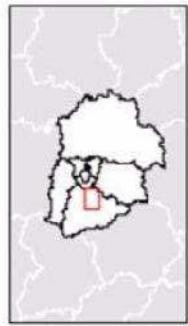
- Qualité de l'eau médiocre
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion qualitative de l'eau)
- Objectif C: Aménagements artificiels (installation de reposoirs naturels supplémentaires; entretien des linéaires écran/protection ...)
- Objectif E: Poursuivre la mission de veille écologique (suivi ornithologique)

Localisation des habitats* fréquentés par l'Aigrette garzette sur le site Natura 2000

* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:
- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:

- Milieux humides (interfaces eau libre)
- Périmètre du site Natura 2000



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009
0 0,5 1 Kilomètres

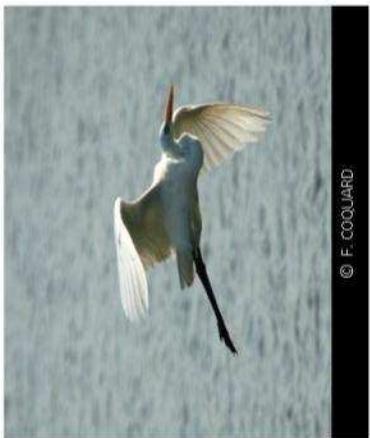


Fiche 15-1

Grande aigrette, *Egretta alba*

Code Natura 2000 : A027

Présentation générale de l'espèce:



© F. COQUARD

Répartition	Europe	France
Population estimée	12.000 / 17.000 couples	~ 20 couples (en 1999)
Statut	France	Ile-de-France
Nicheur	« Vulnérable »	« - »
Migrateur	« - »	« Très rare »
Hivernant	« Vulnérable »	« Très rare »

Ecologie

- **Habitat:** Niche dans les roselières ou dans les arbres au bord des lacs et des grands étangs. Fréquente également les prairies humides et les rizières.

- **Reproduction:** Niche isolément ou en colonies dans des arbres au-dessus de l'eau. Le même nid peut être employé année après année. La femelle dépose 4 à 5 œufs. Cette espèce produit une seule couvée par an.

- **Régime alimentaire:** Se nourrit de poissons, batraciens, insectes aquatiques, reptiles, petits rongeurs

- **Migration:** Espèce migratrice partielle; hiverne dans la région méditerranéenne ou en Afrique.

Statuts de protection:

- Annexe I Directive Oiseaux
- Annexe II Convention de Berne
- Annexe II Convention de Bonn
- Protection nationale

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. *Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* SEO/F, LPO, Paris. 598 p.
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). *Le guide ornitho.* Delachaux et Niestlé, Paris. 399 p.
- Lemarechal P. & Lesaffre G. (2000). *Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région.* Delachaux et Niestlé, Lausanne. 343 p.
- Kovacs J.C. & Siblet J.P. (1998). *Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France.* Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.

jaune = estivant ; vert = résident ; bleu = hivernant
● Site « Etang de Saint Quentin »



Fiche 15-2**Grande aigrette, *Egretta alba*****Code Natura 2000 : A027****Situation sur le site « Etang de Saint Quentin »****Etat de conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:**

- Statut de l'espèce sur la période 1999-2008:
 - espèce régulière
 - espèce peu commune lors du passage printanier (migration prénuptiale)
 - espèce commune lors du passage automnal (migration postnuptiale)
 - espèce rare en hivernage
- Remarque(s):
 - fonction du site: escale de migration (repos et/ou alimentation); site d'hivernage

Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce sur le site Natura 2000:

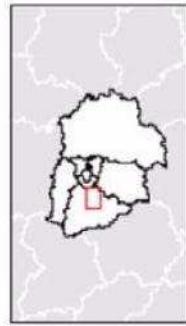
- Qualité de l'eau médiocre
- Risque de dérangements

Objectifs de gestion / conservation & Suivis préconisés dans le DOCOB:

- Objectif A: Améliorer la gestion hydraulique à l'échelle du site Natura 2000 (gestion qualitative de l'eau)
- Objectif C: Aménagements artificiels (installation de reposoirs naturels supplémentaires; entretien des linéaires écran/protection,...)
- Objectif E: Poursuivre la mission de veille écologique (suivi ornithologique)

Localisation des habitats* fréquentés par la Grande aigrette sur le site Natura 2000

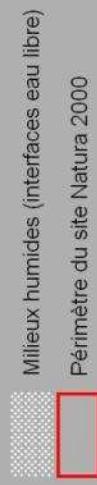
* au sens d'habitats d'espèce



LOCALISATION:

- Région Ile de France
- Département des Yvelines

LEGENDE:



Source fond de carte: IGN 2003 ; Auteur: BPAL/RN Saint-Quentin-en-Yvelines) - le 08/12/2009

0
0,5
1
Kilomètres



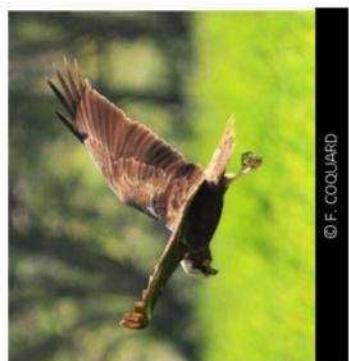
Fiche 16-1

Busard des roseaux, *Circus aeruginosus*

Code Natura 2000 : A081

Présentation générale de l'espèce:

Répartition	Europe	France	Statuts de protection:
Population estimée	51.000 / 80.000 couples	1.000 / 5.000 couples	- Annexe I Directive Oiseaux - Annexe II Convention de Berne - Annexe II Convention de Bonn - Protection nationale
Statut	France	Ile-de-France	
Nicheur	« À surveiller »	« Très rare »	
Migrateur	« - »	« Très rare »	
Hivernant	« Non évalué »	« Occasionnel »	



© F. COQUARD

Ecologie

Habitat: Fréquente les zones humides avec roselière. En migration, il fréquente les côtes et la campagne ouverte, mais jamais loin de l'eau. Parfois, fréquente aussi les zones herbeuses, les jachères, les basses terres cultivées et les marais salants.

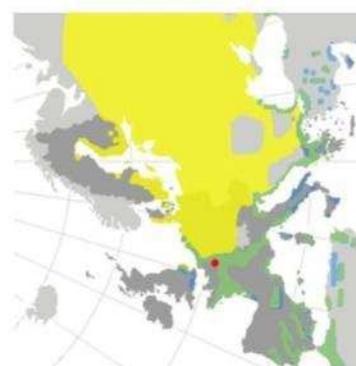
Reproduction: La ponte a lieu durant les premiers jours d'avril, dans un nid construit par le mâle dans les roseaux. Les jeunes suivent les parents à partir de 55/60 jours, mais se nourrissent des proies apportées par les adultes.

Régime alimentaire: Se nourrit de petits mammifères aquatiques; jeunes poules d'eau, foulques et autres petits oiseaux d'eau ainsi que leurs œufs; grenouilles, couleuvres, insectes; animaux malades, blessés ou morts

Migration: Migrateur sauf à l'ouest et au sud de l'Europe. Hiverne en Afrique pour revenir en mars-avril

Bibliographie:

- Rocamora G. & Berthelot D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. *Liste Rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEOF, LPO, Paris. 598p.*
- Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. (1999). *Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 399p.*
- Lemarechal P. & Lesaiffe G. (2000). *Les Oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé. Lausanne. 343 p.*
- Kovacs JC. & Siblet JP. (1998). *Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en Ile-de-France. Le PASSER, revue du CORIF. Vol. 35 : 107-117.*



jaune = estivant ; vert = résident ; bleu = hivernant

• Site « Etang de Saint Quentin »